

Le Colporteur

Juillet 2014 - N°22

Chers administrés,

Voici bientôt quatre mois qu'un nouveau conseil est en place. Il n'aura échappé à personne qu'un climat délétère en gestation s'est installé au grand jour à notre arrivée. Les problèmes n'ont pas manqué et ils ont perduré.

Le conseil municipal en sa totalité s'est investi avec courage et intérêt pour les affronter. J'en remercie tous ses membres. Je suis heureux et fier de travailler avec cette équipe, qui cherche ses marques, qui s'intéresse énormément, qui travaille beaucoup et qui se sent utile. Je suis bien entouré.

Cela a généré des mouvements de personnel, pas tous réglés aujourd'hui, mais dont je vous informerai avec précision, le moment venu. Nous avons pris la décision de demander un audit financier au trésor public qui nous l'établit sans frais pour la collectivité. Que personne ne s'en offusque, c'est un simple état des lieux. Il se consulte en arrivant, mais également en finissant un mandat, un peu comme pour un appartement.

Quelles sont nos marges de manœuvre ? Respecter un équilibre entre investissements promotionnels, investissements d'entretien, et investissements productifs, est un choix de chaque instant.

Un choix difficile car nos finances, malgré les efforts louables entrepris par le passé, nous présentent une situation qualifiée de tendue à très tendue.

Que ce soit le Sous Préfet que j'ai rencontré à St-Jean-de-Maurienne, ou le Directeur des Finances publiques de Chambéry venu dans nos murs, leur constat est le même : nous devons réaliser des économies drastiques. Cela ne fera pas plaisir à tout le monde, mais il serait irresponsable de ne pas le faire.

Actuellement l'EPIC Valloire Tourisme (Etablissement public industriel et commercial), crée par nos prédécesseurs, n'est pas encore opérationnel et est en phase de consolidation pour son fonctionnement futur. Des réflexions différentes existent entre les structures municipales et para-municipales quant à son fonctionnement, et avec quels outils. La solution qui sera adoptée devra apporter plus de performances et d'améliorations que ce qui existe aujourd'hui, mais pas moins.

En ce qui concerne le volet développement, je ne mettrai en valeur que le travail important qui doit être prorogé sur le remplissage de la station pendant les creux de fin janvier et de fin mars.

Il est évident que c'est un problème auquel sont confrontées toutes les stations aux mêmes dates, d'où la difficulté de le résoudre, mais les instances prenantes de la commercialisation vont s'y pencher avec plus d'acuité. Notre produit est beau et de qualité, l'efficacité de sa proposition à la vente doit être démultipliée par une optimisation des moyens modernes de distribution, sans pour cela négliger nos anciens canaux. Appuyé par mon conseil, je cherche actuellement à fédérer les énergies et les avis vers un consensus productif.

Les efforts doivent œuvrer de concert, dans un seul et même sens, le bon, au profit de notre intérêt commun : LE TOURISME, élément fondamental de la santé économique de notre station et de ses acteurs.

Le maire

Jean-Pierre Rougeaux



SOMMAIRE

COMMUNE

Trombinoscope.....	2
Le point sur les finances.....	4
Du nouveau aux services communaux.....	5
Conseils municipaux.....	6
Office du tourisme.....	12
Brèves.....	14
Etat civil et poèmes.....	15
Rencontre avec les gardiens de l'eau.....	16

SPORT

Ski club.....	17
Snow club.....	18
Alchimie.....	18
Trail du Galibier.....	20
Aéro club.....	20
Judo club.....	21

CULTURE & VIE SOCIALE

Les enfants.....	22
Valloire Solidarité Partage.....	23
Le folklore.....	24
Festival baroque.....	25
Pic sonne.....	26
VNEA.....	27
L'AEP.....	28

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Pierre Rougeaux

Maire

CA de la Soréa

1^{er} vice-président de la Communauté de Communes

CA de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne



Christian Petraz

1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme et des travaux

Représentant à la SEM Valloire

Représentant à la SOREA

Représentant au CCAS

Délégué titulaire à la commission d'appels d'offres

Commission des finances



Marie Viallet

2^{er} adjointe chargée des finances

Commission des finances

Représentante à la SEM Valloire

Déléguée titulaire à la commission d'appels d'offres

Commission urbanisme et travaux



Patrick Le Guennec

3^{ème} adjoint chargé du tourisme et du personnel

Représentant à la centrale de réservation

Membre délégué suppléant à la commission d'appels d'offres

Commission des finances



Elisabeth Dams

4^{ème} adjointe chargée de la vie locale

Fleurissement, Vie scolaire, navettes et info-communication

Vice présidente au CIAS

Représentante à la SEM Valloire

Représentante au CCAS

Représentante au CNAS

Suppléante aux Syndicats des Pays de Maurienne



Corine Falcoz

Représentante à Valloire Tourisme

Représentante à la SEM Valloire

Membre déléguée suppléante à la commission d'appels d'offres

Commission des finances

Commission vie locale



Marie-Paule Falcoz

Commission vie locale

Commission info-communication, chargée du Colporteur

Représentante au CCAS

Représentante à la Régie d'électricité

Représentante à l'ADMR

Représentante à l'AEP



Stéphanie Feutrier

Représentante à Valloire Tourisme
Représentante titulaire au syndicat des Pays de Maurienne
Commission vie locale
Commission agriculture et forêts
Commission sport et Vie associative

Représentante à la SEM Valloire
Membre du CA Maurienne Tourisme



Isabelle Foray

Représentante à Valloire Tourisme
Représentante à la SEM Valloire
Représentante titulaire au syndicat des Pays de Maurienne
Représentante au CCAS
Commission environnement, agriculture et forêts



Jean-Paul Laurent

Représentant à l'Association des Propriétaires pour le Passage des Pistes de Ski (APPPS)
Membre délégué suppléant à la commission d'appel d'offres
Représentant à la SEM Valloire
Commission urbanisme et travaux
Commission sport et vie associative

Commission des finances
Commission vie locale
Commission environnement, agriculture et forêts



Jean-Marie Martin

Président de la SEM Valloire
Représentant à la SOREA
Délégué titulaire à la commission d'appel d'offres
Commission des finances



Stéphanie Masse

Représentante à Valloire Tourisme
Représentante suppléante au syndicat des Pays de Maurienne
Commission vie locale
Commission sport et vie associative



Marie-Pierre Rambaud

Représentante à Valloire Tourisme
Représentante à la SEM Valloire
Commission urbanisme et travaux
Commission vie locale
Commission sport et vie associative
Commission info-communication



Michel Rapin

Représentant à la SEM Valloire
Représentant à la Régie d'électricité
Représentant à l'Association des Propriétaires pour le Passage des Pistes de Ski (APPPS)
Représentant au CCAS
Commission des finances
Commission urbanisme et travaux
Commission environnement, agriculture et forêts



Gérard Vuillermet

Représentant à la Régie d'électricité
Commission urbanisme et travaux

À la Communauté de Communes, élus de Valloire :

1er Vice président : Jean-Pierre Rougeaux
Christian Pétraz
Marie Viallet
Elisabeth Dams

Dans les commissions :

Développement local : Jean-Pierre Rougeaux
Tourisme-communication : M.P Rambaud,
St. Feutrier
Politique enfance-jeunesse : St. Masse
Travaux-Entretien-Voirie : Ch. Pétraz, JP Laurent
Politique sociale et culturelle : E. Dams, St. Masse
Mise en valeur de l'environnement : JP Rougeaux,
M. Rapin
Finances : Marie Viallet
SEM transfert route Savoie : P. Le Guennec
Gestion maison de l'enfance : E. Dams
Gestion école de musique : St. Masse
Gestion Station épuration : JP Rougeaux, M. Rapin

LE POINT SUR LES FINANCES

Nouvellement élu en mars 2014, et conformément à notre profession de foi, nous avons voulu faire un point sur l'état des finances en demandant à la Direction Générale des Finances Publiques de réaliser une analyse financière (Audit Financier).

Les résultats de cette analyse financière nous seront transmis par la Direction Générale des Finances publiques d'ici la fin du mois de juillet et à partir de début août vous pourrez venir en prendre connaissance en mairie. Ils seront par ailleurs publiés dans la prochaine édition du colporteur.

Mais nous pouvons d'ores et déjà mettre en avant un certain nombre de points expliquant la situation financière de la commune. En effet, dès le début de notre mandat, conscients de cette situation économique difficile, nous avons concentré nos efforts sur les finances.

L'argent de la Commune étant avant tout celui de nos administrés, nous avons entrepris d'examiner tous les comptes dans le but de réaliser un maximum d'économies.

Nos frais de fonctionnement sont très lourds et en voici quelques exemples significatifs :

- L'externalisation d'une partie du déneigement par des entreprises privées : entre 350 000 € et 550 000 € en fonction de l'enneigement,
- les travaux d'entretien de voirie et de réseaux : environ 300 000 €,
- les navettes touristiques : 797 000 € dont 94 000 € pour le petit train,
- les fournitures de voirie et d'entretien pour environ 100 000 €,
- l'éclairage public et l'électricité des bâtiments communaux : 160 000 €,
- les subventions versées aux 19 associations 134 000 €,
- les aides et partenariats espoirs et sportifs de haut niveau : 149 000 € (dont une participation de la SEM à hauteur 43 200 € sur le partenariat de JB Grange)
- la subvention à l'Office de Tourisme (Valloire Tourisme) : 1 819 633 € qui intègrent : la promotion, la commercialisation, radio-Valloire et le financement des différents événements (la Punta Bagna, la Marmotte, les sculptures neige, glace, paille et foin, le Pic Sonne, Festival Baroque, la Foire du tout-terrain, le Giro 2013....)

Et ce ne sont là que quelques chiffres...

En face de ces dépenses, pour certaines incompressibles mais indispensables au maintien d'un service public local de qualité, nos recettes (dotations de l'État, impôts et taxes) n'augmentent que très peu et certaines diminuent même chaque année de manière très significative.

De nouveaux prélèvements et de nouvelles répartitions nous sont imposés par l'Etat, accentuant encore la baisse de nos ressources.

Nous pouvons prendre pour exemple, le prélèvement fait sur nos recettes du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui est passé de 44 851 € en 2012, à 122 924 € en 2013 et 187 465 € pour 2014 (et qui sera amené à augmenter encore dans les années à venir).

Par ailleurs, nous devons faire face à une dette importante de 43 millions d'euros soit un remboursement annuel de 972 607 € d'intérêts, prélevés sur nos dépenses de fonctionnement et 1 680 747 € de capital, prélevés sur nos dépenses d'investissement.

Certes, la Commune se désendette très vite (à raison de 1 680 747 € par an), mais cette dette pèse lourd sur notre budget, sur notre trésorerie et sur notre capacité d'emprunt pour nos futurs projets d'investissements.

Répartition de la dette pour nos budgets annexes (capital restant dû) :

- Microcentrales : 272 875 €
- Parc de stationnement : 1 416 026 €
- Eau et assainissement : 2 860 653 €
- Équipements touristiques : 15 364 593 €

Le budget « Équipements touristiques » résulte de la transformation de la Régie Touristique de Valloire en SEM. Celle-ci a nécessité que la Commune récupère à son compte la totalité des emprunts que la Régie Touristique avait contractés pour financer ses investissements (appareils de remontées mécaniques, neige de culture, retenue collinaire, pistes de ski....).

Il convient de savoir que le montant des annuités que la Commune rembourse sur ce budget correspond exactement au montant de la redevance que la SEM verse à la Commune dans le cadre du contrat de concession de délégation de service public du Domaine Skiable et des Remontées mécaniques.

Dette du budget principal de la Commune (capital restant dû) : 23 000 000 €

Ces emprunts ont servi à financer de nombreux investissements :

- la construction des restaurants d'altitude de Thymel et du Crêt de la Brive (ce dernier sur lequel la Commune n'a pas pu récupérer 485 269 € de TVA et pour laquelle un recours au Tribunal Administratif est en cours)
- la construction de la nouvelle mairie,
- l'achat de l'hôtel de la Sétaz (dont la vente est une de nos priorités),
- la construction de l'Espace Valloire-Galibier (5 980 000 € TTC de travaux dont 920 000 € de TVA que la Commune n'a pas pu récupérer, n'ayant pas conservé le bâtiment dans son patrimoine pendant 10 ans.)
- la réhabilitation de la salle polyvalente et du Centre de secours,
- la réhabilitation du Bâtiment de la Poste et de la Gendarmerie,
- les travaux liés aux multiples crues et autres...

Et enfin, je souhaite soulever une problématique majeure, celle de notre trésorerie.

Il est actuellement compliqué pour la Commune de payer ses fournisseurs dans un délai raisonnable faute de trésorerie.

Les raisons de cette difficulté sont multiples, et voici notamment les principales :

- le passage de la Régie d'électricité de Valloire à la SOREA, pour lequel la Commune a versé en numéraire près de 700 000 €.

Par ailleurs, la trésorerie de la Régie d'Electricité et celle de la Mairie étant communes, c'est près de 2 000 000 € qui constituaient de manière quasi-permanente notre trésorerie et dont nous ne disposons plus aujourd'hui.

- le poids du remboursement de la dette.

Vous l'aurez compris la situation de la Commune est difficile.

Pour rétablir un équilibre financier afin d'engager de nouveaux projets et ainsi satisfaire aux exigences d'un service public de qualité, chacun d'entre nous devra faire preuve de compréhension et parfois accepter des décisions difficiles.

Soyez assurés que nos engagements ont pour unique objectif de satisfaire à l'intérêt général et au bien de tous.

*Viallet Marie
Adjointe aux Finances*

Infos nouveau Colporteur

La nouvelle municipalité a fait le choix de changer le format et le papier du Colporteur, ainsi que le nombre annuel de parutions. Vous recevrez désormais trois éditions par an au lieu de quatre. La première de l'année paraîtra entre le 1^{er} et le 15 mars, la seconde entre le 1^{er} et le 15 juillet, la troisième entre le 1^{er} et le 15 novembre. Vous voudrez bien désormais nous faire parvenir vos articles (au format texte, photos en résolution maximale à part), au plus tard pour les 1^{er} février, 1^{er} juin et 1^{er} octobre. Nous éditerons les articles qui nous parviendront dans les délais.

C'est par souci d'économies que nous avons été contraints de faire ces choix, réduisant ainsi le coût de moitié. Nous comptons sur votre compréhension et espérons malgré tout que vous apprécierez notre travail. Ce journal doit être le reflet de la vie de notre village, aidez-nous à le faire vivre...

La commission info/com : Elisabeth Dams, Marie-Paule Falcoz, Marie-Pierre Rambaud

Pour l'envoi des articles : adjoints@valloire.net

VENTES

La Commune de Valloire met en vente un appartement de type 4, d'une superficie de 82.79 m², sis dans la Résidence « le Hameau de Valloire » au lieu-dit la Curia.

Cet appartement exposé est-ouest avec 3 balcons, est composé de 3 chambres, un WC, une salle de bains et un séjour avec cuisine entièrement aménagée. Vous trouverez tous les détails de cette vente à la mairie à partir du 1^{er} août.



La commune vous offre la possibilité de racheter 600m² d'autobloquants d'occasion récupérés à la piscine.

Ils sont en forme de 8, encastrables les uns dans les autres, de couleur ocre. Ils sont vendus au prix de 4 euros le m². Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès de Jean-Pierre Marchand aux garages communaux qui s'occupera de vous les remettre.

DU NOUVEAU AUX SERVICES COMMUNAUX



C'est avec une grande satisfaction que nous voyons le retour de Jean-Pierre Marchand parmi les employés communaux depuis le 2 juin. Pour des raisons personnelles, il avait quitté son emploi au sein de la commune il y a une dizaine d'années, pour rejoindre les services du Conseil Général, et nous pouvions le voir à l'œuvre au bord des routes ou dans ses engins de déneigement.

Il est chargé de coordonner tous les services techniques. Ses compétences en mécanique et en maintenance du matériel, ainsi que son sens de l'organisation du travail d'équipe, permettront à tous nos employés municipaux de fournir un travail efficace dans le respect de la personnalité et des capacités de chacun.

Il a l'appui de tout le conseil municipal qui a obtenu son transfert du Conseil Général à la commune de Valloire. Nos remerciements au Conseil Général.

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2014

Procès-verbal n° 01-2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ

Procurations : Bernard GRANGE (donne procuration à Gérard VUILLERMET) - Michel VIALLET (donne procuration à Christian GRANGE)

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE SUBVENTIONNEMENT ET MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS MÉDICAUX

Le Conseil Municipal, par 1 voix pour (Christian GRANGE), 1 abstention (Jacques PRAT) et 12 voix contre (Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ) n'approuve pas la convention avec le service départemental d'incendie et de secours de la Savoie concernant le subventionnement et la mise à disposition de matériels médicaux.

2- CONVENTION AVEC L'ÉTAT RACCORDEMENT D'UNE SIRÈNE COMMUNALE AU SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention portant sur le raccordement au système d'alerte et d'information des populations (SAIP) de la sirène communale d'alerte située sur le bâtiment de l'AEP, propriété de la commune de VALLOIRE et fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif 2013 de l'eau et de l'assainissement qui fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 268 443.89 €
- Un excédent d'investissement de 241 529.09 €.

4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif 2013 des équipements touristiques qui fait apparaître :

- Un résultat d'exploitation de 0 €
- Un déficit d'investissement de 2 197.77 €.

5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif 2013 des microcentrales qui fait apparaître :

- Un résultat d'exploitation de 0 €
- Un excédent d'investissement de 36 427.38 €.

6- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, approuve le compte administratif 2013 du parc de stationnement qui fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 11 697.11 €
- Un excédent d'investissement de 12 798.53 €.

7- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2013 du parc de stationnement de 11 697.11 € au compte 1068 à la couverture du déficit d'investissement.

8 - BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 1 112 845.46 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 142 462.18 €.

9- BUDGET PRIMITIF 2014 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 des équipements touristiques qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 2 338 433.48 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 1 638 200.29 €.

10- BUDGET PRIMITIF 2014 DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 des microcentrales qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 64 366.79 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 34 619.93 €.

11- BUDGET PRIMITIF 2014 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 du parc de stationnement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 175 852.84 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 95 090.06 €.

12- BUDGET COMMUNAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Jacques PRAT, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative N° 2 du budget communal qui consiste en des ouvertures de crédits comme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal				
DECISION MODIFICATIVE N° 2				
Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73625 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	78 073,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 073,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 073,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	78 073,00 €	0,00 €	78 073,00 €
Total Général		78 073,00 €		78 073,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

13- AUTORISATION DONNÉE A LA SCI LES CHAMOIS DU SERROZ DE CONSTRUIRE EN LIMITE DE PROPRIÉTÉS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la SCI les Chamois du Serroz dans le cadre de son permis de construire N° 73 306 13 R 1034 à construire en limite des propriétés communales cadastrées section K 2119, K 2350, K 2354 et K 2348.

15- MOTION RELATIVE A LA SITUATION DU FRÊT SNCF DANS LA VALLÉE DE LA MAURIENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion pour protester contre la suppression de l'antenne « frêt » de Saint-Jean-de-Maurienne, compte-tenu d'une certaine diminution du transit « frêt » sur la vallée de la Maurienne en direction ou en provenance de l'Italie. Cette suppression concerne 66 emplois de conducteurs et 5 postes de sédentaires et aurait

pour conséquence la mutation de 40 postes de conducteurs à Modane et la mutation d'un certain nombre d'autres postes à Chambéry voire dans d'autres gares régionales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 27 janvier 2014 à 22h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 FÉVRIER 2014

Procès-verbal n° 02-2014

L'an deux mille quatorze, le onze février, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL Bernard GRANGE - Gérard VUILLERMET Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN D'UNE MICROCENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE SUR LA VALLOIRETTE

Après avoir entendu l'exposé de l'analyse des offres, le Conseil municipal, par un vote à bulletins secrets, Messieurs Adrien SAVOYE, Cyrille JULLIEN et Gérard VUILLERMET ne prenant part ni au débat, ni au vote, se prononce comme suit :

- 10 voix pour la Société HYDREA,
- 1 voix pour la Société UNITE,
- 0 voix pour la Société SHEMA.

Il est précisé que la Société HYDREA est choisie sous réserve de l'engagement de verser à elle seule la totalité de la redevance, et que la Convention avec le candidat retenu sera soumise pour approbation au vote du Conseil municipal.

2- CENTRALE DE LA CALYPSO - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES COMMUNES DE VALLOIRE, SAINT MARTIN LA PORTE, SAINT MARTIN D'ARC, MONTRICHER ET ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la conclusion du protocole d'accord avec EDF sur la base du projet communiqué et autorise Monsieur le Maire à le signer.

3- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT HIVER 2011/2012 ET ÉTÉ 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du compte-rendu annuel la SEM Valloire pour l'année comptable 2011/2012 tel que déposé sur la table des délibérés.

4- ÉCHANGE FONCIER POINGT-RAVIER - LA BORGÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'échange entre Madame Lucie GUZZO et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

5- COPROPRIÉTÉ DES CRÊTES - VENTE D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre à Monsieur Vincent GIRAUD la place de stationnement portant le numéro de lot 206 dans la copropriété des crêtes au prix de 6 000 €, précise que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

6- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs de la Commune afin d'accompagner la réussite au concours d'un agent en créant un poste d'ATSEM et en supprimant le poste d'agent social affecté à l'école de Valloire.

7- RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE C

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, chaque année, à compter de 2014, que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée mensuellement aux agents bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 11 février 2014 à 21h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2014

Procès-verbal n° 03-2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL Bernard GRANGE - Gérard VUILLERMET Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- TARIFS DES SECOURS SUR PISTES DES AMBULANCES ET DES SECOURS HÉLIPORTÉS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, propose de modifier la délibération en vigueur afin d'intégrer le nouveau tarif de 303 € voté par le Service Départemental d'Incendie de Secours et applicable au 1er janvier 2014 pour la prestation de transport bas de pistes - centre hospitalier.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Hors la présence de Monsieur Christian GRANGE, Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Gérard VUILLERMET et Pierre CORNU), approuve le Compte Administratif 2013 de la Commune qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 157 211.86 €
- un excédent d'investissement de 1 574 498.81 €

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats pour 157 211.86 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

4- BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2014 de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et dépenses à 8 848 538.22 €, et en section d'investissement en recettes et dépenses à 3 908 156.13 €.

5- COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

6- COMPTE DE GESTION 2013 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

7- COMPTE DE GESTION 2013 DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

8- COMPTE DE GESTION 2013 DES MICRO-CENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

9- COMPTE DE GESTION 2013 DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l'ordonnateur et du receveur municipal.

10- ÉCHANGE FONCIER AUX CHOSEAUX-VILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'échange de terrains entre la Commune et les consorts RETORNAZ aux Choseaux-Ville comme ci-dessous :

- les consorts RETORNAZ acquièrent une partie de la parcelle cadastrée section C N° 338 pour une superficie de 273 m², au prix de 250 € le m², soit

CONSEILS MUNICIPAUX

68 250 €,

- les consorts RETORNAZ cèdent en contrepartie à la Commune une partie de la parcelle cadastrée section C N° 3527 d'une superficie de 58 m², au prix de 250 € le m², soit 14 500 €,
- les parties conservées par la Commune sur ces deux parcelles constituent une bande d'une largeur de 4 mètres permettant l'accès au tènement communal des Plans,
- la Commune autorise la construction en limite de cette bande au profit des consorts RETORNAZ, consent une servitude de vue autorisant Monsieur Dominique RETORNAZ à créer six fenêtres (deux par étage) sur la façade construite en limite de propriété et consent une servitude de surplomb pour le dépassement de la toiture sur cette même façade pour une bande de toit d'une largeur maximale de 6 mètres.
- la Commune autorise le transfert du COS de cette bande au profit des consorts RETORNAZ,
- les consorts RETORNAZ cèdent à la Commune une partie de la parcelle cadastrée section C N° 345 pour une superficie de 442 m², ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section C N° 347 pour une superficie de 52 m², au prix de 60 € le m², soit 29 640 €,
- les consorts RETORNAZ autorisent la construction d'un éventuel projet communal dans la zone des prospects à une distance comprise entre 2 et 4 mètres de la limite de propriété de la parcelle cadastrée section C N° 343 leur appartenant,
- les consorts RETORNAZ prennent à leur charge une soule de 24 110 €, ainsi que les frais de géomètre,
- les frais de notaire sont partagés au prorata des surfaces entre la Commune et les consorts RETORNAZ.

11- ÉLARGISSEMENT D'EMPRISE DU CHEMIN RURAL DES GRANGES

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour (Gérard VUILLERMET ne prenant pas part ni à la discussion ni au vote), accepte d'acquérir une surface totale de 81 m² sur des parcelles appartenant à Monsieur Jérôme VUILLERMET Aux Granges. Monsieur Jérôme VUILLERMET cède gratuitement ces parcelles à la Commune en conservant l'autorisation de faire passer les réseaux de desserte de son projet de construction attenante (lot N°5). En contrepartie, la Commune s'oblige après réalisation des travaux de réseaux et remise des plans de récolement par Monsieur Jérôme VUILLERMET à réaliser les travaux d'élargissement du chemin rural pour une valeur estimée à 25 € le m². Cet élargissement étant une condition nécessaire à l'obtention de la déclaration préalable demandée par Monsieur Jérôme VUILLERMET, les frais de division et de notaires sont à la charge de ce dernier.

12- ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA RÉALISATION DE GARAGES POUR LA SEM VALLOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide d'acquérir auprès de Madame Martine RAPIN et Monsieur Adrien PETITJEAN au lieu-dit les Girards les emprises nécessaires à la

réalisation de garages pour la SEM Valloire pour un prix total de 163 695 €,

- précise que les frais d'actes notariés et de géomètre sont à la charge de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à créer des servitudes de passage au profit de Madame Martine RAPIN et Monsieur Adrien PETITJEAN sur les parties de parcelles qu'ils conservent,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

13- CONTENTIEUX DE L'ESPACE VALLOIRE-GALIBIER PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Dans le cadre de la transaction en cours entre la Commune et Madame Magnin concernant les propriétés foncières de la Commune sur lesquelles est implanté le bâtiment « Espace Valloire Galibier », et par application des principes arrêtés par la délibération n°13-08-062 en date du 6 août dernier, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 contre (Gérard VUILLERMET) et 1 abstention (Pierre CORNU), approuve le protocole transactionnel à intervenir entre la Commune de Valloire, Madame Cécile MAGNIN, Monsieur Paul-André MAGNIN, la SCI le Plane, la SAS Snow and Ski, la SNC MAPAM et la SCI Foncière du Pontet et autorise le Maire à le signer, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

14- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

En raison de l'approche de la fin du mandat municipal, et sur proposition de Monsieur Denis VINCENT, le conseil municipal, à l'unanimité décide de rapporter la délibération n°13-04-041 votée le 09 avril 2013 par laquelle a été institué le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisations futures délimitées au PLU de la commune, et précise que la délégation donnée au Maire en la matière est de fait sans objet et retirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 27 février 2014 à 22h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2014

Procès-verbal n° 04-2014

L'an deux mille quatorze, le onze mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian GRANGE - Jacques PRAT Adrien SAVOYE - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL - Bernard GRANGE - Gérard VUILLERMET - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE Denis VINCENT - Alberte RETORNAZ

Procuration : Jacques MARTIN donne procuration à Christian GRANGE

Secrétaire de séance : Madame Alberte RETORNAZ

1- DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DO-

MAINE SKIABLE ET REMONTÉES MÉCANIQUES HOMOLOGATION DES TARIFS DE LA SEM VALLOIRE POUR L'ÉTÉ 2014 ET L'HIVER 2014/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des remontées mécaniques gérées par la SEM Valloire pour la saison d'été 2014 et la saison d'hiver 2014/2015.

1- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS SUBVENTION 2014

ADMR.....	1 000,00 €
A.E.P : Stages été.....	2 000,00 €
A.E.P : Chars du 15 août	500,00 €
A.E.P : JB Cup.....	500,00 €
A.E.P : La montagne aux enfants	2 000,00 €
A.E.P : Fonctionnement	30 000,00 €
A.P.P.P.S.....	76 500,00 €
Alchimie.....	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 700,00 €
Amicale des Verneys.....	500,00 €
Chars du 15 août aux Amicales	1 500,00 €
Anciens combattants	1 000,00 €
Ass. du personnel communal	2 125,00 €
Ass. du personnel communal médailles	375,00 €
Chorale "L'UZEL"	800,00 €
Coopérative scolaire	3 200,00 €
Coopérative scolaire : voyage	10 000,00 €
Ecole Aristide Briand (voyage CLIS)	100,00 €
La Fibre Mauriennaise	300,00 €
Groupe folklorique	1 200,00 €
Judo-club.....	7 500,00 €
Snow-ski club.....	62 750,00 €
Ski scolaire	3 066,00 €
Snow-ski club : Léa GUYENNOT	1 000,00 €
Snow-ski club : Groupe Grand Prix.....	4 000,00 €
Tennis-club	2 290,00 €
Val'patin	4 000,00 €
Valloire Patrimoine et Culture.....	3 000,00 €
VTT Valloire Galibier.....	3 000,00 €
TOTAL c/65748.....	228 906 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 11 mars 2014 à 21h45.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 29 MARS 2014

Procès-verbal n° 05-2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian GRANGE, son Maire en exercice, qui a présidé partiellement la séance, la suite étant présidée par Madame Alberte RETORNAZ, en tant que doyenne d'âge de l'Assemblée.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian

PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Alberte RETORNAZ - Christian GRANGE - Gérard VUILLERMET

1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Christian GRANGE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 23 mars dernier, et procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

La liste conduite par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX – tête de liste « Valloire traditions et avenir » a recueilli 435 suffrages et a obtenu 12 sièges.

Sont élus : ROUGEAUX Jean-Pierre, DAMS Elisabeth, PETRAZ Christian, FALCOZ Marie-Paule, LE GUENNEC Patrick, LAURENT Jean-Paul, FORAY Isabelle, RAPIN Michel, RAMBAUD Marie-Pierre, MARTIN Jean-Marie, FEUTRIER Stéphanie, VIALLET Marie

La liste conduite par Monsieur Christian GRANGE – tête de liste « Ensemble pour Valloire » a recueilli 250 suffrages soit 2 sièges.

Sont élus : RETORNAZ Alberte, GRANGE Christian

La liste conduite par Monsieur Gérard VUILLERMET – tête de liste « Tous unis pour Valloire » a recueilli 149 suffrages soit 1 siège.

Est élu : VUILLERMET Gérard

Monsieur Christian GRANGE, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014.

2. ÉLECTION DU MAIRE

Se présente à l'élection du Maire Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX.

Après vote à bulletin secret, Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX obtient 13 voix :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité requise : 8

Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX est proclamé Maire et immédiatement installé.

2- DÉMISSIONS

Suite aux démissions successives de membres de la liste « Ensemble pour Valloire » : démission de Monsieur Christian GRANGE, de Madame Alberte RETORNAZ, de Monsieur Jacques PRAT, de Madame Marie POIROT, de Monsieur Jacques MARTIN et Monsieur Jean NORAZ, sont élues et installées dans leurs fonctions Mesdames Stéphanie MASSE et Corine FALCOZ.

Le nouveau Conseil Municipal

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE

GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Gérard VUILLERMET

Absente : Stéphanie MASSE

2- DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

3- ÉLECTION DES ADJOINTS

La liste conduite par Monsieur Christian PETRAZ est candidate et obtient 12 voix :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Sont donc élus :

1er adjoint : Monsieur Christian PETRAZ

2ème adjointe : Madame Marie VIALLET

3ème adjoint Monsieur Patrick LE GUENNEC

4ème adjointe Madame Elisabeth DAMS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce samedi 29 mars 2014 à 15h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 02 AVRIL 2014

Procès-verbal n° 06-2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

1- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE DIRECTION DE VALLOIRE TOURISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal à VALLOIRE TOURISME les élus suivants :

- Corine FALCOZ
- Stéphanie FEUTRIER
- Isabelle FORAY
- Patrick LE GUENNEC
- Stéphanie MASSE
- Marie-Pierre RAMBAUD.

2- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM VALLOIRE

NISTRATION DE LA SEM VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal à la SEM VALLOIRE les élus suivants :

- Elisabeth DAMS
- Corine FALCOZ
- Stéphanie FEUTRIER
- Isabelle FORAY
- Jean-Paul LAURENT
- Jean-Marie MARTIN
- Christian PETRAZ
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Michel RAPIN
- Marie VIALLET.

3- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOREA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal à la SOREA les élus suivants :

- Jean-Marie MARTIN
- Christian PETRAZ
- Gérard VUILLEMET.

4- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal au Syndicat du Pays de Maurienne les élus suivants :

- Déléguées titulaires :
- Stéphanie FEUTRIER
 - Isabelle FORAY

- Déléguées suppléantes :
- Elisabeth DAMS
 - Stéphanie MASSE.

5- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CENTRALE DE RÉSERVATION DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant du Conseil Municipal à la Centrale de Réserve de Valloire l'élu suivant :

- Patrick LE GUENNEC.

6- FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS et désigne comme représentants du Conseil Municipal les 5 membres suivants :

- Elisabeth DAMS
- Marie-Paule FALCOZ
- Isabelle FORAY
- Christian PETRAZ
- Michel RAPIN.

7- FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM VALLOIRE

CONSEILS MUNICIPAUX

MINISTRATION DE LA RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres représentants du Conseil Municipal suivants :

- Marie-Paule FALCOZ
- Jean-Marie MARTIN
- Michel RAPIN
- Christian PETRAZ
- Gérard VUILLERMET.

8- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE (AEP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant du Conseil Municipal à l'AEP l' élu suivant :

- FALCOZ Marie-Paule.

9- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES POUR LE PASSAGE DES PISTES DE SKI (APPPS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants du Conseil Municipal à l'APPPS les élus suivants :

- Jean-Paul LAURENT
- Michel RAPIN.

10- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale l' élue suivante :

- Elisabeth DAMS.

11- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, désigne, après un vote à bulletins secrets, par 14 voix pour :

Président de la commission d'appel d'offres :
Jean-Pierre ROUGEAUX

Délégués titulaires :
Christian PETRAZ
Jean-Marie MARTIN
Marie VIALLET

Délégués suppléants :
Corine FALCOZ
Jean-Paul LAURENT
Patrick LE GUENNEC.

12- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dresser une liste de 24 noms afin que, parmi eux, le directeur départemental des finances publiques puisse désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants afin de constituer cette commission.

13- INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les Commissions municipales suivantes :

FINANCES

- Elisabeth DAMS
- Corine FALCOZ
- Jean-Paul LAURENT
- Patrick LE GUENNEC
- Jean-Marie MARTIN
- Christian PETRAZ
- Michel RAPIN
- Marie VIALLET

URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE

- Jean-Paul LAURENT
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Christian PETRAZ
- Michel RAPIN
- Marie VIALLET
- Gérard VUILLERMET

VIE LOCALE

- Elisabeth DAMS
- Corine FALCOZ
- Marie-Paule FALCOZ
- Stéphanie FEUTRIER
- Jean-Paul LAURENT
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Stéphanie MASSE

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- Elisabeth DAMS
- Stéphanie FEUTRIER
- Jean-Paul LAURENT
- Stéphanie MASSE
- Marie-Pierre RAMBAUD

ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE ET FORÊT

- Isabelle FORAY
- Stéphanie FEUTRIER
- Jean-Paul LAURENT
- Michel RAPIN

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Elisabeth DAMS
- Marie-Paule FALCOZ
- Marie-Pierre RAMBAUD

14- DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire pendant la durée de son mandat, le pouvoir :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans la limite de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder dans la limite de l'inscription budgétaire annuelle, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus

au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article.

4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6. De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 € ;

10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

11. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

12. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum cumulé dans l'année de 900 000 € ;

13. D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme

14. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre ;

15. D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

15- DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIÈRE JUDICIAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire pendant la durée de son mandat le pouvoir :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

16- INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre (Stéphanie MASSE et Corine FALCOZ) décide de fixer avec effet immédiat le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

- Monsieur Christian PETRAZ

Adjoint chargé de l'urbanisme et des travaux : 13 %

- Madame Marie VIALLET

Adjointe chargée des finances : 13 %

- Monsieur Patrick LE GUENNEC

Adjoint chargé du Tourisme et du personnel : 13 %

- Madame Elisabeth DAMS

Adjointe chargée de la vie locale : 13 %

et décide de fixer avec effet immédiat le taux des indemnités de fonctions du Maire à : 34 %.

17- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'instituer un droit de préemption urbain simple sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation futures délimitées au PLU.

18- MOTION POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT DES FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réaffirme sa volonté de faire réaliser un audit des finances communales et mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser une analyse financière par Madame la Comptable du Trésor public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mercredi 02 avril 2014 à 22h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 AVRIL 2014

Procès-verbal n° 07-2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Procurations : Elisabeth DAMS (donne procuration à Marie VIALLET) - Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD)

Secrétaire de séance : Monsieur Christian PETRAZ

1- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre (Elisabeth DAMS) décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014 et de les fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2014 :

- 19.39 % pour la taxe d'habitation

- 21.58 % pour le foncier bâti

- 143.22 % pour le foncier non bâti

- 31.04 % pour la cotisation foncière des entreprises.

2- AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR

ESTER EN JUSTICE CONTRE LA SELARL LIOCHON ET MAITRE LIOCHON DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX DE L'ESPACE VALLOIRE-GALIBIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, Messieurs Gérard VUILLERMET et Patrick LE GUENNEC étant sortis de la salle, et n'ayant pris part ni au débat ni au vote, autorise et donne délégation à Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, pour représenter la Commune de VALLOIRE dans le cadre de l'action en responsabilité diligentée contre la SELARL LIOCHON et Maître LIOCHON consécutivement au contentieux de l'Espace Valloire-Galibier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 25 avril à 18h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUIN 2014

Procès-verbal n° 08-2014

L'an deux mille quatorze, le douze juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Procurations : Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Marie-Pierre RAMBAUD (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER)

Absent : Jean-Marie MARTIN

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VUILLERMET

1- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOREA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant du Conseil Municipal à la SOREA pour remplacer Monsieur Gérard VUILLERMET membre démissionnaire, Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX.

2- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE DE CONCERTATION VALMEINIER - VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire :

- Jean-Pierre ROUGEAUX (membre de droit)

- Corine FALCOZ

- Jean-Paul LAURENT

- Stéphanie FEUTRIER.

3- APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX APPORTS EN COMPTE COURANT D'ACTIONNAIRES DANS LA SEM VALLOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Convention permettant aux autres actionnaires que la Commune, d'apporter en compte courant au bénéfice de la SEM Valloire (la société Savoie Stations Participation 700 000 €, la société CADS Développement 180 000 €, et la société Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 120 000 €), et autorise la personne habilitée représentant la Commune à la signer.

4 - SERVITUDES LOI MONTAGNE PISTE DES LUTINS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dossier présenté,

- demande au Préfet du département de la Savoie la création, au profit de la Commune de VALLOIRE de la servitude prévue à l'article L.342-20 du Code du tourisme pour l'implantation de la piste des Lutins,

- demande au Préfet du département de la Savoie l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable,

- déclare que la Commune de VALLOIRE prendra à sa charge les frais d'enquête sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5- SERVITUDES LOI MONTAGNE PISTE DES VERNEYS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dossier présenté,

- demande au Préfet du département de la Savoie la création, au profit de la Commune de VALLOIRE de la servitude prévue à l'article L.342-20 du Code du tourisme pour l'implantation la piste des Verneys,

- demande au Préfet du département de la Savoie l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable,

- déclare que la Commune de VALLOIRE prendra à sa charge les frais d'enquête sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la suppression d'un poste de collaborateur de cabinet à mi-temps et la création à la place d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps plein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 11 juin 2014 à 20h30.

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

Procès-verbal n° 09-2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian PETRAZ, Adjoint au Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Christian PETRAZ - Marie VIALLET Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT-Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ Gérard VUILLERMET

Procurations : Jean-Pierre ROUGEAUX (donne procuration à Christian PETRAZ) - Isabelle FORAY (donne procuration à Marie-Paule FALCOZ) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Jean-Paul LAURENT) - Stéphanie MASSE (donne procuration à Corine FALCOZ)

Secrétaire de séance : Madame RAMBAUD Marie-Pierre

1- ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit comme titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales les membres suivants :

- Jean-Pierre, Michel, Raymond ROUGEAUX, de sexe masculin, né le 20/06/1946 à Paris 17^{ème} et domicilié la Ruaz 73450 Valloire
- Elisabeth, Marie DAMS de sexe féminin, née le 09/01/1949 à Dunkerque et domiciliée le Col 73450 Valloire
- Christian, Léon, José PETRAZ, de sexe masculin, né le 16/04/1949 à Chambéry et domicilié rue de la traverse 73450 Valloire
- Marie-Paule FALCOZ, née FISCHER, de sexe féminin, le 09/02/1952 à Mulhouse et domiciliée rue des Moulins 73450 Valloire
- Michel, Lucien RAPIN, de sexe masculin, né le 08/04/1957 à Valloire et domicilié le Serroz 73450 Valloire
- Isabelle, Andrée FORAY, née BREYSSE, de sexe féminin, le 31/12/1956 à Lyon 7^{ème} et domiciliée rue les Clots 73450 Valloire

2- ÉCHANGE DE TERRAINS AU COL DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU CLOS FONTAINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'échange de terrains au Col avec Monsieur Pierre-Emmanuel Tavaud. Cet échange sera effectué à la condition suspensive que les copropriétaires du Foyer Savoyard réalisent les places de stationnement prévues par le permis de construire qui leur a été déjà délivré, et que Monsieur Pierre-Emmanuel Tavaud réalisent les places de stationnement qui sont prévues dans son permis de construire pour la réhabilitation du Clos Fontaine. Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de Monsieur Pierre-Emmanuel Tavaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 20 juin 2014 à 20h30.

OFFICE DE TOURISME PANTANI



Samedi 31 mai, dimanche 1er juin : deuxième édition de la **GRANFONDO PANTANI FOR EVER** 950 coureurs s'étaient inscrits pour les 2 départs :

Départ pour le petit parcours à 8 h 30 pour 75 km de route avec 2300 m de dénivelé.

Valloire, Télégraphe, Saint-Michel, montée sur Beaune-le Tyl, montée du Télégraphe et arrivée au sommet du Galibier

Départ pour le grand parcours à 9 h 00 pour 150 km de route avec 4500 m de dénivelé

Valloire, Télégraphe, Saint Jean de Maurienne, Saint-Étienne-de-Cuines, Glandon, Croix de Fer, Col du Mollard, St-Michel, Télégraphe, arrivée au sommet du Galibier.

C'est sous un soleil radieux que Jean Pierre Rougeaux, Maire de Valloire, Patrick Le Guennec Président de OT et Jean Paul Laurent conseiller Municipal ont donné les départs. Les conditions de course ont été très bonnes. L'organisation parfaite.

PUNTA BAGNA BIKE



La 3ème édition valloirince de la Punta Bagna Bike s'est déroulée dans notre village les 13/14/15 juin. Depuis 2012, date à laquelle Valloire devient partenaire de cet événement, les participants n'ont cessé d'augmenter, passant de 4900 à Valfréjus en 2010, à 15000 à Valloire en 2013 et 2014. Les principales marques internationales étaient présentes (W&W CYCLES, CUSTOM CHROME EUROPE, VICTORY MOTORCYCLES, HARLEY-DAVIDSON, AVINTON, ...), la presse spécialisée custom couvrait l'événement.

Succès total, notoriété internationale : la PUNTA BAGNA était devenue le plus gros événement custom gratuit de France ! Un grand bravo à Manu, Eric et leurs gars...

BILAN DE LA SAISON D'HIVER

D'après analyse du tableau de bord économique COMETE - Carole Genevray

LES CHIFFRES CLÉS DE L'HIVER 2013/2014

Une baisse de fréquentation de la station de -3,1 %
 -5,5% de séjours professionnels, avec volume de lits en baisse (-280 lits, -3,2%)
 +10% de séjours diffus, avec un volume de lits diffus en hausse (+336 lits, +4,5%)

Des évolutions de fréquentation différenciées selon les périodes

- 0,9% pour Noël/Nouvel An
 -10,4% pendant l'inter-vacances de janvier / début février
 +4,7% pendant les vacances d'hiver
 -7,5% pendant l'inter-vacances de mars/début avril
 +6,3% pendant les vacances de printemps
 une part de marché de la clientèle étrangère en baisse (12% en 2013/2014 au lieu de 17% pour l'hiver précédent)
 un recul de -5,9% des journées de ski vendues (-4,2% en incluant les forfaits saison)

LA SAISON D'HIVER À MOYEN TERME

Les principaux points à souligner sont les suivants :

La saison d'hiver représente 75% de la fréquentation touristique annuelle de Valloire, avec un volume en baisse entre 2011 et 2013.
 Le poids de la saison d'hiver est cependant supérieur au réseau des stations village (64%).

8 485 lits professionnels commercialisés, soit 280 de moins que l'hiver précédent (-3,2%),

Une baisse importante à moyen terme du volume des lits professionnels (9,8%, soit -924 lits entre 2009 et 2014).

La perte de lits est une problématique importante sur laquelle Valloire Tourisme, avec l'aide de ses partenaires, se penche. (sortie des baux des propriétaires de résidences en particulier)

Le poids des lits professionnels est de 52% de la capacité d'accueil, contre 42% en moyenne dans le réseau altitude (forte implantation de résidences de Tourisme).

Une baisse de la fréquentation hivernale à moyen terme (-6,7% entre 2009 et 2013). Cette Lévolution est plus défavorable que celle enregistrée sur le réseau des stations du Réseau Altitude (-1,7%). La station a perdu 644 lits professionnels sur la période. La perte de lits professionnels entraîne automatiquement une baisse de fréquentation, car lorsqu'un lit est commercialisé en direct il est moins bien rempli (12.4 semaines de fréquentation moyenne pour un lit pro contre 2.5 semaines pour un lit diffus à Valloire en 2013)

A noter également que sur le cœur de saison (semaine 51 à 16), les rendements des lits station sont supérieurs au réseau des stations Village, pour les hébergements professionnels comme pour les lits diffus.

82% des séjours sont ainsi générés par les hébergeurs professionnels, un poids stable à moyen terme.

Une activité du ski caractérisée par le faible poids du ski à journée (13% des journées skieur contre 17% dans le réseau altitude) et l'importance des forfaits saison (19% des journées skieur, contre 11% dans le réseau altitude)

Une réduction importante du ski à la journée est à noter depuis 2009.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Valloire Tourisme, évolution de l'ancien Office de Tourisme, avec notamment la création d'un service commercial, prépare, en accord avec les axes mis en place par l'ancien conseil municipal et retenus par la nouvelle équipe, un plan d'action commercial, qui vise autour de 3 principaux points, à :

- L'élaboration d'une stratégie numérique pour relever et répondre aux défis du WEB.
- L'organisation de l'offre touristique autour de la création d'une Place Marché (de type Open System ou autre).
- L'exploitation des données autour des différents fichiers prospects et clients disponibles ainsi qu'un important travail autour du community management (Facebook, Tweeter, Instagram ...).

Ce travail, contrairement à certaines inquiétudes, a pour but de fédérer les énergies de la station, sans aucune autre volonté que le développement économique.

Il devra répondre, entre autres, aux grands mouvements qui continuent d'opérer au travers d'internet et par le biais de nouveaux opérateurs (Booking.com ...)

Ces phénomènes, presque comparables, à ceux qui dans la grande distribution ont complètement phagocyté les petits fournisseurs et commerces, risqueraient de mettre en danger l'économie des stations et donc de Valloire.

Face à cela le territoire communal, structuré autour de sa collectivité, et du maire accompagné de son équipe, est mandaté selon la loi, pour être organisateur du tourisme.

C'est de cela dont-il s'agit ; utiliser la marque, le nom, la notoriété de Valloire Galibier, autour de l'EPIC Valloire Tourisme, et de son site web, dans une logique de promotion et de vente, ouverte au service de tous.

Informations complémentaires auprès de Gérard Ragone.
ragone@valloire.net

La nouvelle brochure de l'hiver 2014/2015 est dans les bacs depuis le début du mois de juillet.

Déclinée, dans sa version Hiver, autour des sympathiques personnages réalisés par STUF, elle est le résultat d'un travail de création de l'Agence Cédric Caverivière.

Indispensable pour préparer votre séjour, ou comme recueil de toutes les infos importantes sur Valloire.

DON DU SANG

Le prochain don du sang aura lieu le mardi 26 août de 7h à 12h30 à la salle Gabriel Julliand.

JOURNÉE DE NETTOYAGE

Pour des raisons de calendrier, la journée de nettoyage du village « La marmotte » n'a pas pu avoir lieu. Elle sera programmée l'année prochaine dans un délai d'un mois après la fin de la saison d'hiver et avant la repousse de l'herbe. Cependant n'oublions pas que nous pouvons tous être au jour le jour des éco-citoyens, par des petits gestes discrets mais efficaces : plus de mégots jetés, éduquer enfants et adultes au respect de la propreté, ramasser un papier qui traîne, ramasser les crottes de nos chiens, nettoyer autour de nos maisons... Nous saluons à ce sujet toute initiative privée telle que la fête des voisins au Hameau de Valloire qui a permis un bon nettoyage du secteur. Que chacun ait à cœur de garder le village propre !

ODYSSEA CHAMBÉRY

Valloire Galibier est un partenaire historique d'Odyssée Chambéry, la grande course / marche contre le cancer du sein qui a eu lieu le samedi 24 mai à Chambéry. Cette année, gros succès, une véritable vague rose avec plus de 7400 participants et 65 000 euros reversés pour la lutte contre le cancer ! Un bravo tout particulier à Christine Aguetaz, Valloirienne de cœur et organisatrice de cette manifestation

VALLOIRE, UNE STATION REPRÉSENTÉE PAR MAURIENNE TOURISME !



L'association « Maurienne Tourisme » (www.maurienne-tourisme.com) vise à développer et promouvoir le tourisme à l'échelle des 62 communes du territoire, d'Aiton à Bonneval-sur-Arc. Elle fédère les offices de tourisme, les domaines skiables, les écoles de ski, les socioprofessionnels et les élus autour d'axes forts tels que le cyclo. A travers la marque « La Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde »® et le développement du vélo à assistance électrique, les grands cols mythiques sont à l'honneur ...

Site global du Pays de Maurienne: www.maurienne.fr

Pour en savoir plus : www.cyclo-maurienne.fr

Isabelle Foray pour les délégués de Maurienne Tourisme

ACA

L'association cantonale d'animation située 25 bis rue du général Ferrié à Saint Michel de Maurienne acaanimation@wanadoo.fr vous accueille les lundis et mardis de 13h30 à 17h30 et les mercredis jeudis et vendredis de 9h à 12h pour vous proposer de nombreuses activités, sorties, ateliers créatifs, services aux personnes, informations diverses, aide à la création d'associations. Pour être bien informés rendez-vous sur le site de l'ACA www.acastmichel.org

UN AVANT GOÛT DE PRINTEMPS DURANT L'HIVER

Le club Cavalaire Auto rétro a souhaité remercier l'office du tourisme de Valloire qui offre chaque année le premier lot de son grand loto. Ils avaient choisi le gros WE du 21 et 22 février pour ensoleiller notre station par des milliers de rameaux de mimosa offerts gracieusement et avec le sourire aux vacanciers et aux valloirins charmés par cet avant goût de printemps ! Le petit verre de rosé qui accompagnait cette action n'en avait que plus de couleur et de saveur.

Un beau geste de reconnaissance et d'amitié teinté malgré tout par la tristesse du départ trop brutal de Daniel Pommeret en septembre dernier qui fut à l'initiative de cet échange sympathique entre notre station de sports d'hiver et la belle station balnéaire de Cavalaire-sur-mer.

VALJOLI



Valjoli vient de la contraction de Valloire et de Saint-Jean-Port-Joli. Récemment créée, l'association Val-Joli Québec se veut le pendant de Val-Joli Valloire. Ces deux associations ont vu le jour

dans le but tout simple de favoriser les échanges culturels, sociaux, artistiques et sportifs entre les deux stations afin de bonifier leur offre touristique. La collaboration et l'amitié entre ces deux villages de France et du Québec sont nées de la neige à travers les concours internationaux de sculptures sur neige et s'intensifient à présent grâce aux sculptures géantes de paille et de foin dont Valloire offre depuis plusieurs années déjà de belles démonstrations. En effet, six sculpteurs dont deux seront à Valloire cet été, ont créé pour la première fois à Saint-Jean-Port-Joli au cours du mois de juin, quatre sculptures géantes en paille et foin. Ainsi, après la belle rencontre de l'hiver dernier, le jumelage et les liens d'amitié se resserreront-ils encore un peu plus. Allez voir la vidéo sur le site de Valloire, vous aurez droit en plus au super accent canadien !

GROUPE FEMINA

Quatre jeunes chanteuses amatrices et leur technicien du son forment le talentueux groupe Fémina qui se produira en concert à Valloire le Mercredi 13 Août à 20h30 sous le chapiteau après 2 semaines de stage intensif sous la direction de leur professeur de musique Pierre Gastaud qui dirige également la chorale l'Uzel. Vous serez séduits par le charme et l'harmonie de ces belles voix.

TNT

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, appelez le 0 970 818 818.

État Civil

NAISSANCES



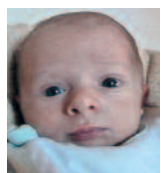
Samuel Grange

né le 10 février 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne
fils de Raphaël Grange et d'Aurélié Jedrzejewski



Anouchka Maciejczyk-Gouban

née le 15 février 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne
fille de Nolwenn et Mateusz Maciejczyk- Gouban



Louis Vincent

né le 3 mars 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne
fils de Marie et Pierre-Olivier Vincent



Constance et Sixtine Savoye

Nées le 23 avril 2014 à Paris
Filles jumelles de Agathe et Lionel Savoye



Samuel Flaven

Né le 25 avril 2014 à Chambéry
Fils de Amandine et Ronan Flaven



Tristan Savoye

Né le 5 juin 2014 à La Tronche
Fils de Laure et Jean-Christophe Savoye

MARIAGES

Pierre-Olivier Vincent et Emilie Gilbert, le 14 février

Colin Perron et Anne-Sophie Montellimard, le 29 mars 2014

DÉCÈS

Marie Magnin veuve Millioz

le 2 janvier 2014 à Aix-les-Bains à l'âge de 95 ans

Antoine Thomasset

le 31 janvier 2014 à Valloire à l'âge de 88 ans

Cornillon Geneviève (ex-épouse du docteur Magnin)
à Victoriaville (Canada)

Jean-François Bourdaleix

le 11 mars 2014 à Chambéry, à l'âge de 82 ans

Adrienne Marguerite Pommier épouse Michelland
à Modane, le 14 mai 2014 à l'âge de 92 ans

Daniel Jean Lacroix

le 16 mai 2014 à l'âge de 58 ans

Christiane Senand

le 19 mai 2014 à Seyssins à l'âge de 89 ans

Ses cendres ont été déposées lors d'une cérémonie
commémorative au columbarium de Valloire le 7 juin.

Poèmes

LA TRANSMISSION

La vie sur terre n'est qu'un passage
Il faut transmettre des messages...

Donner la vie, quel beau cadeau !
Le premier jour est le plus beau !
Mais ce chemin sera bien long,
Faisons en sorte qu'il soit bon.

Je dois t'apprendre, mon enfant,
Que tes petits pas hésitants
Avec patience, avec confiance
Te mèneront hors de l'enfance.

Souvent, bonhomme, tu tomberas
Avec courage, tu apprendras
Que l'on se bat pour avancer,
Tu apprendras la volonté.

Jour après jour je te dirai
Qu'il faut traiter avec respect
La vie, les hommes et la nature
Pour les générations futures.

Il est une chose essentielle,
Dont je veux que tu te rappelles ;
Mon petit, souviens-toi toujours,
Que rien n'est plus beau que l'AMOUR !

La vie sur terre n'est qu'un passage
Il faut transmettre des messages....

Marie-Paule Falcoz

NE PAS LAISSER FUIR LE TEMPS POUR RIEN

Amis, il me semble encore temps
D'aller chercher la rose ensemble...
Quand le destin frappe à la porte,
Il faut entrouvrir sa fenêtre
Et accueillir cet heureux jour
Qui le transforme en destinée.

D'aller main dans la main,
Découvrant peu à peu
Ce que cache cet univers ;
De s'y aventurer ensemble
Le cœur battant très fort
Mais les yeux dans les yeux...

N'oublions pas que « solitude »
N'est acceptable que pour deux,
Deux heureux qui ne verront pas
Fuir les jours, le cœur brisé...

Courage pour demain ;
Bravo pour nos victoires !

Claudine Grange

Peu importe le temps
Que prendra cette route,
Si c'est pour nous unir
Ces mois valent la peine
De veiller sur nos vies...
Amis ne craignons pas

RENCONTRE AVEC LES GARDIENS DE L'EAU

Petit historique de mémoire de Valloirins...

Entretiens avec Etienne Falcoz, ancien secrétaire de mairie, et Denis Michelland, ancien directeur des services techniques.

Avant 1952, les maisons de Valloire étaient alimentées en eau par des sources provenant de l'eau d'infiltration. Les habitants s'étaient organisés pour les capter dans des petits réservoirs et l'acheminer dans des tuyaux de terre cuite, puis de plomb, fonte ou acier jusque vers les maisons. Sous plusieurs anciennes habitations on retrouve encore des tranchées empierrées dans lesquelles coulent toujours ces eaux d'infiltration. Ainsi des bâtiments de « Place » comme l'hôtel du Centre, le Bon Accueil ou les Gentianes, captaient leur eau au sommet des « Creux », le Pointg Ravier à la Fourche, les Verneys avaient une source vers le Vallon et une autre sur la Sétaz. Certaines de ces sources servent encore.

A partir des années 1952/53 la commune a commencé à créer le réseau d'adduction actuel en captant l'eau à la source haute des Freidières. Cette source provient du Glacier de la Clapière. Il arrive parfois en hiver que des blocs de glace obstruent les passages dans la moraine et perturbent momentanément l'arrivée des eaux.

Il a donc été nécessaire par la suite de construire un second captage 100 mètres plus bas, en creusant dans la montagne pour recevoir, en plus, les eaux d'infiltration. Les travaux de pose des canalisations avaient été confiés à l'entreprise Mollaix d'Aix les Bains qui avait embauché de nombreux Valloirins qui creusèrent certaines tranchées au pic et à la pioche par tranches de 10 mètres chacun. Quatre réservoirs furent construits (Verneys, Borgée, L'Archaz, Le Col) et les habitants purent acheter un droit de branchement pour 200 anciens francs. C'est en 1966 que la commune commença à faire payer l'eau (20 NF environ par maison). Deux ans après apparurent les compteurs qui servirent à régler la consommation effective.

Le service des eaux de Valloire a débuté véritablement en 1983 avec l'embauche de Denis Michelland qui a fait un travail remarquable sur l'extension des réseaux et a fait mener par la société EDACERE des études sur les besoins en eau qui ont déterminé les dimensionnements des canalisations et la quantité d'eau à mettre en réserve pour assurer une distribution régulière et permanente.

Les fontainiers

Trois personnes appelées les fontainiers, travaillent au service des eaux de la commune. Jacques Giraud est au service depuis 1990, il est aidé par Florian Schappler depuis 2004.

Leur travail est important et varié : Nettoyage des réservoirs une fois par an, entretien des réseaux, détection et réparation des fuites, dégel des canalisations en hiver, entretien des sanitaires de tous les bâtiments communaux et des WC publics, piquages chez les particuliers lors des nouveaux branchements, pose et relevé des compteurs. Depuis 2004 ils disposent d'une télésurveillance des réservoirs (sauf celui des Villards) qui permet de contrôler le débit, les consommations, les niveaux afin de détecter rapidement les problèmes. Les travaux se concentrent surtout sur l'intersaison.

(Pour la petite histoire, lors des crues du Rio Benoit en 2009 et en 2011, lorsque la canalisation d'adduction avait été emportée en même temps que le pont des Verneys, la perte d'eau s'élevait à 300 m³/h. Les fontainiers travaillèrent toute la nuit pour limiter puis réparer ces énormes dégâts)



Ils sont secondés par Paul Beaumont qui est à mi-temps sur le service des eaux, chargé plus particulièrement du service incendie : installation et contrôle des bornes à incendie, de l'assainissement, du curage des égouts et des eaux pluviales. Le reste de son temps est occupé par les contrôles en matière d'incendie dans les lieux publics.

La commune de Valloire tient à remercier tout particulièrement Denis Michelland pour l'équipement des réseaux d'adduction et de distribution de l'eau de Valloire qu'il a mis en place avec rigueur et compétence durant sa carrière à la commune, soit de 1983 à 2007. Des remerciements aussi à l'équipe des trois fontainiers pour leur sérieux et leur compétence ainsi que leur disponibilité à tout moment en cas d'urgence, sans oublier Alain Dorneau des services techniques, actuellement chargé des dossiers de l'eau.

Marie-Paule Falcoz



Sur le prochain Colporteur vous trouverez le descriptif du réseau d'eau de la commune.



LES JEUNES DU SKI CLUB À L'HONNEUR

Alors que la saison d'hiver 2014 s'est achevée et que celle de 2015 se prépare, l'heure du bilan est arrivée. Force est de constater que celui-ci est très satisfaisant car riche en événements aussi bien sur le plan du calendrier des courses que sur les résultats obtenus par nos jeunes athlètes.

Rappelons que le Ski-Club comprend soixante-quinze licenciés répartis en plusieurs catégories, selon les âges, depuis les U10 (moins de 10 ans) jusqu'aux U18 (moins de 18 ans) sans compter les huit enfants du pré-club, les U8 (moins de 8 ans), encadrés par les entraîneurs Christophe Gilbert, Maxime Grando, François-Cyrille Grange et Gaëtan Kempf. Notons que 42% de nos jeunes athlètes intègrent, dès la 6e, les sections « Sport Etudes » du collège de Modane et plus tard des lycées de St-Michel-de-Maurienne, Albertville, Moutiers, la Motte-Servolex, ou la Mûre. Ainsi ces mêmes athlètes doivent très tôt faire preuve de qualités de volonté et de sérieux pour mener de front études et sport de haut niveau car au cours des cinq mois d'hiver, ils sont engagés dans des compétitions mauriennes ou régionales pour les plus jeunes et nationales et internationales pour les plus grands. Remercions à cette occasion ceux qui nous soutiennent toute l'année : nos sponsors, les commerçants de Valloire, l'ESF et ses moniteurs, le Fan-Club de Jean-Baptiste Grange, la SEMValloire et le service des pistes, la commune de Valloire, les parents et les bénévoles sans qui toutes les manifestations et courses, réparties sur la saison, ne pourraient se dérouler dans de bonnes conditions comme par exemple cette année : le Marché de Noël, le Grand Prix de Valloire, le Critérium Régional Benjamins, la JB Cup (365 participants) et le Tournoi de pétanque qui aura lieu le 16 août.

JB, véritable moteur du club, à qui nous souhaitons la réussite dans ses projets de la saison prochaine, fait rêver tous nos jeunes dont plusieurs ont commencé à gravir, comme lui à leur âge, les marches des podiums.

Les plus jeunes

Paul Silvestre, Amélie Giraud, Tanguy Magnin, Kilian Kwiatkowski, Thibaud Grabit (2002) qui, lui, a été qualifié pour la grande finale du Coq d'Or (22 meilleurs français)

Les plus grands :

Théo Lopez (2000)	1er classement national (U14) Vainqueur du slalom de la Topolino Vainqueur du Coq d'Or 3 ^e du slalom de la Scara
Baptiste Silvestre (1998)	13 ^e classement Ecureuil d'Or (U16) 9 ^e de son année
Bastien Michelet (1999)	11 ^e classement Ecureuil d'Or (U16), 3 ^e de son année
Marie Feutrier (2000)	10 ^e classement national (U14)
Jody Kwiatkowski (1999)	18 ^e classement national (U16)
Guillaume Jullien (2001)	12 ^e classement national (U14) 1 ^{er} de son année
Agathe Michelland (2000)	22 ^e classement national (U14) blessée en fin de saison
Axelle Michelland (1999)	35 ^e classement Ecureuil d'Or (U16) 11 ^e de son année
Hugo Brunier (1996)	sur le circuit FIS 13 ^e classement national (U18)

sans oublier Robin Grillet-Aubert et Elisa Giraud.

Ces excellents résultats, prometteurs pour l'avenir, sont le fruit d'un travail sérieux et intensif tout au long de l'année aussi bien de la part des licenciés que de celle d'entraîneurs très motivés. Ainsi les résultats des catégories U14 et U16 font que le club se hisse à la 2^e place au classement Jeunes des clubs français tandis qu'au classement général des clubs français il effectue une belle remontée passant de la 43^e place à la 32^e.

Une véritable pépinière de jeunes espoirs qui remercient particulièrement leur entraîneur Gaëtan Kempf. Celui-ci nous quitte la saison prochaine, après trois années au sein du Ski-Club, pour rejoindre sa région natale, les Vosges. Soulignons la satisfaction des dirigeants du club qui félicitent les jeunes compétiteurs de toutes les catégories en les assurant de son soutien et en leur rappelant qu'avec du travail et de l'assiduité ils pourront atteindre leurs objectifs aussi bien sur les podiums que dans les métiers du ski ou de la montagne. Bravo à tous ces jeunes sportifs, révélateurs d'un club dynamique qui va de l'avant et qui, à l'instar de leur champion JB, en mettant leurs skis dans ses traces, savent que leur avenir se prépare maintenant.

Pour le CA du Ski-Club, Hervé Jullien



LA RELÈVE EST ASSURÉE !



La saison écoulée a été marquée du sceau de la jeunesse : de nombreuses jeunes recrues au sein du Snow Club pour cette saison, et une belle représentation de nos plus jeunes coureurs dans les compétitions.

4 groupes d'entraînement ont été constitués, encadrés par nos 2 coaches, Cyrille Perret et Arnaud Masclet.

Des sessions automnales de préparation physique sont venues compléter l'entraînement hivernal : trampoline, wakeboard, stage sur neige d'avant saison... Toujours dans une optique de lucidité avant tout.

Et malgré un calendrier de compétitions compliqué, entre annulations et reports, les résultats ont été au rendez-vous au niveau régional et national.

De nombreux podiums et places d'honneur, dans toutes les disciplines olympiques, ont été remarqués : Noé Petit en SBS, Valentin Dacko en SBX, Enzo Paleni en SBX et PGS, Emile Piegay en SBS, Yann Cau en SBS, Adam Popp en SBS, Lucie Silvestre et Hugo Vuillermet dans les 3 disciplines.

Tous ces bons résultats ont permis une belle représentation du Club au niveau national avec de nombreux coureurs qualifiés pour les Championnats de France.

Et là encore, de beaux résultats sont à noter, avec Valentin DACKO qui termine 6ème en SBX, Lucie SILVESTRE qui se qualifie dans toutes les disciplines et nous démontre encore une fois son extrême

polyvalence, Yann CAU qui termine 5ème en SBS, Hugo VUILLERMET, qui déjoue tous les pronostics et monte sur la 3ème marche du podium dans la discipline du PGS, et Sylvain BRECHET qui nous ramène un titre de Champion de France HandiSport en SBX !!!

Le Club, en étroite collaboration avec la Mairie, l'Office du tourisme et la SEM, a également organisé une manche du Savoie Snowboard Tour au mois de Janvier, dans la discipline du SBS. Des conditions météo idéales, un Snow Park au top et une organisation sans faille, ont permis le déroulement de cette épreuve de manière optimale. Encore une fois, Valloire a démontré son savoir faire dans l'organisation de ce type d'épreuve.

Le Club s'est d'ores et déjà positionné pour l'organisation d'une manche de Coupe de France KIDS en SBS pour l'hiver prochain.

Notre objectif pour la prochaine saison est de maintenir le nombre de licenciés, de faire progresser les plus jeunes, d'accompagner le groupe intermédiaire vers la compétition, de truster les podiums régionaux et nationaux dans les petites catégories (poussins et benjamins), de permettre à nos minimes d'évoluer vers le haut niveau et les compétitions internationales, de pousser vers la création d'un parcours de SBX digne de ce nom, et de maintenir cette cohésion et cette bonne humeur... Tout ceci n'est rendu possible que par l'aide financière, matérielle et humaine apportée par tous nos partenaires : la Mairie, la SEM, l'OT, les commerçants, les parents, les coaches, les bénévoles, les licenciés et le bureau du Snow Club.

Encore merci pour votre collaboration, et bonne saison estivale...

Jérôme Vuillermet

Président du Snow Club Valloire Galibier

Trésorier : Yann Jouffroy, Secrétaire : Sophie Silvestre

Petit lexique

SBS : Slope-Style ; SBX : SnowBoard Cross ;

PGS : Géant Parallèle

ALCHIMY

VALLOIRE FOOTBALL CLUB

À l'automne 2013, l'association sous l'impulsion de nombreux jeunes et parents a décidé de créer une section Football pour les enfants de Valloire. Les entraînements, encadrés par Hélène Tosca et Maud Perrier (ex-joueuses de foot en amateur), ont eu lieu tous les mercredis après midi du 04 septembre au 23 octobre 2013 sur le « terrain de foot » des Routes. Ils ont permis à 32 enfants âgés de 4 à 11 ans de découvrir le foot à travers différents exercices et jeux autour du ballond rond...

Les entraînements reprennent le mercredi 14 mai 2014 pour se poursuivre jusqu'à fin juin.

L'association tient à remercier Lisa Grimaldi, Hélène Tosca et Maud Perrier pour leur motivation, leur engagement et leur disponibilité.



BIG AIR 2014

Depuis maintenant plus de 10 ans, l'Alchimy organise tous les jeudis des vacances d'hiver, les Big Air sur le front de neige du Cret de la Brive. Cette année encore le succès était au rendez vous grâce notamment à un nouveau jeu de son et lumière réalisé par des professionnels.

Le jeudi 27 février, le big air a été réalisé dans le cadre de l'opération flambeaux de l'espoir. A cette occasion 256€ ont été récoltés pour la lutte contre la mucoviscidose.

Nous tenons ici à remercier les riders et les bénévoles de l'association qui se donnent à 100% en cette époque de l'année très chargée pour tout le monde. Merci également à la SEM Valloire, Valloire Tourisme et les équipes techniques de Valloire pour leur soutien.



LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

Section hockey enfants : Entraînements les lundis et mercredis de 18h à 20h

Section hockey adultes : Entraînements les dimanches, mardis et jeudis de 20h30 à 22h30

Samedi 16 & Dimanche 17 Août : 5^{ème} Crazy Tournament.

HOCKEY CLUB VALLOIRE

CRAZY EAGLES ET MINI CRAZY



Le 24 & 25 août 2013, l'association a organisé son quatrième tournoi sur la patinoire de Valloire.

Malgré un changement de date de dernière minute, les équipes de La Clusaz, Villars de Lans et Vitry ont répondu à notre invitation pour venir s'affronter sur la glace de Valloire. Malgré une météo pas toujours clémente le tournoi a pu se dérouler normalement et c'est La Clusaz qui l'emporte dans un classement plutôt serré où l'on retrouve les Crazy Eagles à la troisième place. Juste avant la finale, les Mini Crazy ont joué un match entre eux afin de montrer à tous leurs progrès sur les patins.

Nous tenions à remercier Philippe Grange Aka « Donzel » pour le méchoui qui a régalié les participants, Isabelle et Fabrice Cascales, Philippe Pacheteau, la mairie de St Jean de Mnne, l'équipe de la patinoire ainsi que les Crazy PomPom Girls Célia, Clothil et Othilie.... Rendez vous les 16 & 17 août pour la cinquième édition.

Le hockey club de Valloire a redémarré la saison mi-décembre avec l'ouverture de la patinoire.

Environ 50 licenciés (30 adultes/ 20 enfants) sont inscrits pour la saison 2013-14. Les entraînements enfants se sont déroulés tous les mercredis de 18h à 20h et ont été encadrés par Nicolas Ferdinand, Alexis Martin et Jerome Phily. Les entraînements adultes encadrés par Nicolas Ferdinand ont eu lieu tous les dimanches, mardis et jeudis de 20h30 à 22h30. Le public de vacanciers a souvent répondu présents et a permis d'animer la patinoire lors des différents entraînements.

Le dimanche 16 mars 2014, nous avons accueilli l'équipe loisirs d'Albertville pour un match caritatif en faveur de la CAMI (Cancer Arts Martiaux Informations www.sportetcancer.com). Une buvette a permis de récolter 323€ qui ont été remis à l'association de lutte contre le cancer.

Le week end du 17 & 18 mai, l'équipe adulte est allée à Villars de Lans disputer un tournoi amical. Ils se sont hissés à la sixième place (sur 8 équipes) en jouant contre des équipes qui s'entraînent toute l'année comme Marseille, Lyon, Lausanne, Chamonix ou Embrun...

Bravo les Crazy !

6^{ÈME} TRAIL DU GALIBIER

DIMANCHE 17 AOÛT 2014



L'an prochain nous ferons en sorte de proposer quelques modifications afin de permettre la découverte de nouveaux sites (Poingt Ravier par exemple).

Compte tenu de la forte participation constatée l'an dernier, nous souhaitons mettre l'accent sur le Trail pour enfants, le « Trailoupiots », afin d'améliorer cette partie de la journée qui se déroule traditionnellement entre 13h30 et 15h. Nous aurons besoin de quelques bénévoles supplémentaires pour assurer cette partie (traçage, contrôles et assistance), si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter au 04 79 59 08 37 ou par mail jean-louis.martin19@orange.fr.

Toutes les infos concernant l'épreuve sont en ligne sur le site traildugalibier.com : photos, parcours, règlement etc..

A bientôt sur les chemins du Trail, Jean-Louis Martin

AÉROCLUB DE VALLOIRE

L'Aéroclub de Valloire a plus de 44 ans d'existence, à l'initiative principalement de Pierre BLIN dit « Bidouille » (aux commandes du Rallye, photo ci-dessus).

Vous pouvez retrouver un historique fidèle et précis sur notre site www.aeroclub-de-valloire.com.

Sur l'alti-surface ou avisurface de Bonnenuit, il y a plus de 40 ans, la Commune a érigé le hangar servant à abriter les avions du club et les avions de passage. Aujourd'hui ce hangar est occupé par l'aéroclub avec deux avions en gestion et deux deltaplanes motorisés (ULM pendulaires) de particuliers.

Si quelques passionnés ont assuré l'essor de l'aéroclub, sa survie n'a tenu au cours des années que par la réalisation de stages d'été par des aéroclubs de la région parisienne. A un léger sommeil d'une dizaine d'années où seuls des propriétaires privés de machine volante ont permis d'assurer l'existence de l'Aéroclub mais sans activité propre, succède un nouveau bureau depuis fin 2012. Le but des dirigeants actuels est bel et bien de relancer l'activité de nature associative du club et de lui assurer l'avenir que nos ambitieux prédécesseurs lui souhaitaient. Aujourd'hui, l'Aéroclub compte une dizaine de membres et notre activité se déroule principalement avec un Jodel D140 « Mousquetaire » mis à la disposition du club par son Président, également instructeur. Depuis la mise en place de la nouvelle organisation nous avons réalisé

une cinquantaine d'heures de vol en montagne dont près de la moitié en vol d'instruction (école), débuts encourageants comparés au bilans d'activité inexistant de l'équipe précédente.

La fête de Bonnenuit, début Août, a été l'occasion d'ouvrir les portes et de réaliser quelques vols de découverte ; une dizaine de Bonnenuitains ont pu ainsi prendre l'air. Afin de montrer, voire d'attirer vers l'Aéroclub de nouvelles vocations, c'est avec plaisir que le bureau envisage de renouveler cette journée portes ouvertes dans l'été lors de la fête de Bonnenuit, nous pourrions nous retrouver autour d'un pique-nique ou brochettes partie afin de faire plus ample connaissance.

Face aux nombreux appels téléphoniques nous demandant la possibilité et les tarifs pour effectuer des baptêmes ou promenades, une mise au point s'avère nécessaire : le but d'un Aéroclub n'est pas ce genre d'activité, même si un pilote qualifié peut, dans un cadre privé, emmener avec lui les passagers qu'il désire, nous ne sommes ni une entreprise de transport, ni une société commerciale. Nous nous concentrons vers l'initiation, la formation et le perfectionnement de pilotes dans un contexte associatif où le bénévolat a toute sa place. La réglementation et les assurances ne nous permettent pas le mélange des genres, sauf dans le cadre restreint d'opérations « portes ouvertes ».

Didier Alix



JUDO CLUB

Cette année encore, le judo club Valloire tient à féliciter ses petits judokas. Une cinquantaine de licenciés très assidus, autant aux entraînements qu'aux compétitions.

Les élèves ont encore prouvé leurs dextérités, signant une saison sportive exceptionnelle en participant à une dizaine de compétitions. N'oublions pas non plus les « moins compétiteurs », qui ont pris plaisir toute l'année à l'entraînement et qui progressent techniquement. La saison s'est terminée le jeudi 19 juin par la traditionnelle cérémonie de remise des Grades (ceintures) suivi d'un barbecue organisé à la salle du Galibier pour les enfants et les parents.

Félicitations à tous, et plus particulièrement à Amélie Giraud, qui est championne de ligue Rhône-Alpes en première année benjamin (plus haut niveau dans cette catégorie d'âge), ainsi qu'à notre professeur, Edmond Miksa, sélectionné au Championnat de France 1ère division qui aura lieu à la rentrée, au mois de novembre.

Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée !

Éric Giraud

Résultats

Coupe Départementale Poussins n°1

à Chambéry le 02/11/2013

1ère Division

1ère : AURY Lilou

2ème Division : 3èmes DAL ZOTTO Camille et GIRAUD Justine

Master Départemental Benjamins n°1

à Aime le 03/11/2013

1ère : GIRAUD Amélie en -28 KG

3èmes : MICHELLAND Anaëlle en -28 KG, BRUNET Marc en -27 KG, GRILLET-AUBERT Louis en -30 KG

7ème : GIRAUD Alex en -38 KG,

9ème : ALBERTINO Virgil en -42 KG

Non Classé : KONOPKA Gucio en -34 KG

Master Départemental Benjamins n°2

à Chambéry le 30/11/2013

1ère : GIRAUD Amélie en -28 KG

2ème : BRUNET Marc en -27 KG

9èmes : GRILLET-AUBERT Louis en -30 KG, KONOPKA Gucio en -34 KG

Non Classés : ALBERTINO Virgil en -42 KG, GIRAUD Alex en -38 KG

Challenge Jean Desboeufs

à Chambéry le 30/11/2013

Le club remporte le Challenge Jean Desboeufs pour la troisième année consécutive et garde le trophée !

Mini-Poussins

1ers : GIRAUD Alice, CAPEL Ethan et NORAZ Thibault

2èmes : JOUFFROY Anaïs, NOUAILLETAS Solène, DEROU-BAIX Emile, GALY Alexandre

3èmes : BOUVARD Léanie, EXCOFFIER Agathe, GEX Mahé, FESTANTI Enzo

Poussins

1ère : GIRAUD Justine, 2ème : NOUAILLETAS Séverin

3èmes : AURY Lilou, DAL ZOTTO Camille, LEBIGOT Mélissa et GIRAUD Esteban

Championnat de Savoie par équipes Benjamins

à Grésy-sur-Aix le 15/12/2013

1ère : équipe benjamine, -44 KG, SAVOYE Juliette

7ème : équipe benjamin 1, -30 KG, GRILLET-AUBERT Louis

9ème : équipe benjamin 2, -34 KG, KONOPKA Gucio et en -38 KG GIRAUD Alex



Master Départemental Benjamins n°3

à Grésy-sur-Aix le 02/02/2014

1ère : SAVOYE Juliette en -44 KG

Coupe Départementale Poussins n°2

à Aime 29/03/2014

1ère Division

1ère : LEBIGOT Mélissa

3èmes : GIRAUD Justine et NOUAILLETAS Séverin

2ème Division

1ère : AURY Lilou

3ème : DALZOTTO Camille

Championnat de Savoie Benjamins

à Aime le 30/03/2014

2ème : GIRAUD Amélie en -28 KG

3ème : BRUNET Marc en -27 K

Non Classés : KONOPKA Gucio en -34 KG

Championnat de Ligue Benjamins

à La Motte-Servolex le 25/05/2014

1ère : GIRAUD Amélie en -28 KG

Non Classés : BRUNET Marc en -30 KG

Coupe de Maurienne

à Saint-Michel-de-Maurienne le 08/06/2014

Microbes

MORET Lorine, TISSOT Angèle, TISSOT Luce, FESTANTI Hugo, FREUND Timéo, GILBERT Mattéo, JOFFRE Nathan, PIGERON Clément

Mini-Poussins

2èmes : GIRAUD Alice, FESTANTI Enzo

3èmes : GEX Mahé, JOFFRE Maël, PIGERON Thomas

Poussins

1ers : AURY Lilou et LEBIGOT Mélissa

2ème : DAL-ZOTTO Camille

Benjamins

2ème : KONOPKA Gucio

3ème : BRUNET Marc

LES STAGES D'ÉTÉ SONT DE RETOUR

Chaque année, l'AEP permet à plus de 400 enfants de découvrir un panel d'activités. Cet été encore, le centre culturel vous propose des stages artistiques sportifs ou créatifs. Ils sont ouverts aux Valloirins comme aux vacanciers. Deux formules sont possibles : des ateliers à la demi-journée ou des stages sur 5 demi-journées. Afin de diversifier l'offre, nous vous proposons plusieurs nouveautés cette année: un stage de danse hip hop, un stage d'expression corporelle et un stage de sculpture sur pierre. Un nouvel intervenant viendra également animer le stage film d'animation. Les enfants participants pourront écrire leur scénario, fabriquer décors et personnages et apprendre des techniques de tournage. A l'issue du stage, ils verront leurs créations projetées sur grand écran dans notre salle de cinéma !

Le programme complet est d'ores et déjà disponible sur le site internet de Valloire: www.valloire.net rubrique « les enfants ». Les inscriptions se font au centre culturel A.E.P. Nous attendons nombreux les artistes et sportifs en herbe !

Stéphanie Masse



ÉCOLE

CLASSE DE DÉCOUVERTE EN DORDOGNE



Le département de la Dordogne fait partie de la région Aquitaine. Nous sommes allés à Montignac, ville située dans le Périgord noir. Nous avons visité la grotte de Lascaux et celle de Rouffignac. Nous sommes allés au parc archéologique de Beynac ainsi qu'aux châteaux de Castelnaud et de Hautefort.

De plus, nous avons fait un jeu de piste dans la ville de Sarlat et des ateliers à côté du manoir où nous avons dormi.

Il y avait différents ateliers : construction de sagaies, fouilles archéologiques, taille de silex, art pariétal, calligraphie et tempera à l'œuf.

Pour marquer la fin de la classe de découverte, nous avons fait une boum et le lendemain soir, une veillée a été organisée avec un conteur.

C'était extraordinaire ! Nous sommes enchantés !!!

Merci aux enseignants, aux accompagnateurs, aux chauffeurs de bus, à nos hôtes, à la mairie et à l'appel.

Les élèves de l'école de Valloire du C.P. au C.M2

ATELIERS CRÉATIFS

Les CE1 / CM1 2013-2014



Mardi 24 juin avait lieu le dernier Atelier Créatif de l'année.

Nous avons prévu la création commune d'un patchwork de dessins/créations des enfants, en vue de l'afficher peut être...

En attendant ces ateliers créatifs auront été de vrais moments de plaisirs partagés avec les enfants. Merci à tous les bénévoles, nombreux, motivés et créatifs, et toujours présents

pour la préparation, le déroulement des ateliers, le rangement et ménage qui suivait, merci aux maîtresses et à l'Ecole pour nous avoir autorisé ces ateliers, nous avoir prêté du matériel, avoir accepté le

dérangement et l'excitation pendant que le soutien se déroulait, merci à la Commune pour les autorisations d'utilisation de la salle "Le jardin de Michelle", pour la création d'étagères et pour le prêt de matériel de ménage notamment, merci aux Parents d'avoir soutenu et encouragés ces ateliers, merci aux enfants d'avoir été si sages (alors qu'ils étaient très nombreux) si créatifs et de ces bons moments passés tous ensemble. Voici une petite présentation des créations de ce printemps, nous n'avons pas eu le temps de faire des photos des bijoux créés la semaine dernière on était tous trop concentrés et appliqués !

Pour l'APPEL, Charlotte Jouffroy

LA DANSE FOLKLORIQUE, D'ICI ET D'AILLEURS

Durant nos séances de sport en novembre et en décembre, nous avons découvert grâce aux membres du groupe folklorique "La vallée d'or" beaucoup de choses sur les danses folkloriques de Valloire.

Un peu d'histoire

Dans le temps les gens dansaient durant la veillée. C'était une réunion le soir où ils dansaient, chantaient, racontaient des histoires, faisaient de la musique, discutaient tous ensemble... De nos jours les danses folkloriques sont présentées principalement lors de spectacles ou de manifestations.

Luca Laurent / CE2



Le Mont-Cenis

Dans le temps, il y avait des colporteurs. Les colporteurs passaient des cols (cols du Galibier, du Lautaret, du Télégraphe, du Mont-Cenis...) pour aller vendre des choses dans d'autres villages. La chanson de la danse «La Mont-Cenis» raconte ces voyages.

Justine Giraud / CE2



Les bâtons

Autrefois, dans les champs, les enfants regardaient les grands taper sur les épis de blé avec des fléaux. Alors, ils se sont amusés à faire la même chose. Voilà, comment est née la danse des bâtons.

Stessy Reydet / CE2



L'escargot

Les filles dansent en ronde et les garçons à l'intérieur. Puis, les danseurs font 2 ou 3 tours. Dès que leur partenaire est en face d'eux, ils se tiennent les mains et font des pas chassés. Cette danse permettait aux filles et aux garçons de faire connaissance dans les différents hameaux de la commune.

Elouan Noraz / CE2



La Badoise

La Badoise est une danse qui raconte une dispute entre un petit garçon et une petite fille. Elle se danse en couple et en chantant.

Antoine Iaccarino / CE2



Les folklores Québécois

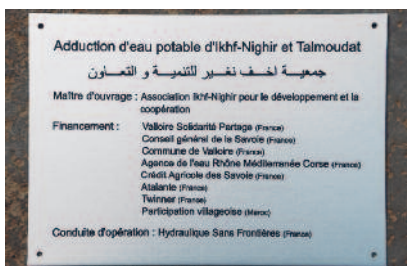
Le 20 janvier 2014, nous avons pratiqué le folklore Québécois grâce à l'association Valjoli. Nous avons dansé tous ensemble une de leur danse. Nous avons aimé cette représentation.

Leur folklore est passionnant. Nous l'avons adoré car il est très rythmé.

Pacôme Delplace / CE2

VALLOIRE SOLIDARITÉ PARTAGE

BONNE NOUVELLE : L'EAU POTABLE COULE !



Du 7 au 12 mai 2014, quelques membres de l'association Valloire Solidarité Partage (VSP) (Annick Grange, présidente, Alberte Retornaz, trésorière, Mia Verchère, secrétaire, Josette Noraz, membre) sont allés dans les deux villages du Haut-Atlas marocain, Ikhh-Nighir et Talmoudate, pour inaugurer la nouvelle adduction en eau potable pour laquelle VSP œuvrait depuis 4 ans. Elles étaient accompagnées de Maurice Bolze, ingénieur retraité, bénévole à Hydraulique Sans Frontières, association partenaire technique du projet. La participation active des villageois aux travaux (avec seulement pics et pioches) et la mise en place d'une gestion associative rigoureuse, ont fait que le réseau d'eau fonctionne bien depuis le 6 décembre 2013. Toutes les familles sans exception se sont connectées. Les plus pauvres ont même été aidées par l'association locale : preuve d'une grande solidarité entre villageois. Une grande fête très conviviale a été organisée en la présence d'un

imam, dans la pure tradition berbère. A cette occasion une plaque commémorative a été dévoilée. Nous avons été chaleureusement remerciés et avons pu lire la joie dans les yeux des femmes enfin libérées de la corvée de l'eau. Lors de cette cérémonie, l'autorité sanitaire présente nous a confirmé que depuis les branchements au nouveau réseau, les maladies infantiles liées à l'usage d'eau non potable avaient régressé. Notre mission n'est pas encore terminée : reste à finaliser la partie assainissement (construction de latrines à l'école maternelle et dans l'espace réservé à l'alphabétisation des femmes) déjà comprise dans le projet initial, ce qui sera fait d'ici la fin de l'année. Notre association est fière d'être allée au bout de ce grand projet et ceci grâce à l'aide effective de la Commune de Valloire, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Hydraulique Sans Frontières, le Crédit Agricole des Savoie, le Conseil Général de la Savoie, Atalante, Twinner, les nombreux sponsors, la SEM Valloire, l'Office de Tourisme, l'association des commerçants, l'AEP, les commerçants, les hôteliers et les restaurateurs, les bénévoles qui ont animé nos nombreuses manifestations (lotos, magie, braderie, trail, concerts, concours de pétanque, repas...), les adhérents de notre association et toutes les personnes qui de près ou de loin nous ont soutenus.

La Présidente, Annick Grange

*« Il n'est qu'un travail pour les hommes, sauver quelque chose, si peu que ce soit, de la destruction ou de l'oubli »
Georges Duhamel*



M^{lle} Christiane Senand, avec l'aide précieuse de Jean Giraud, a créé vers 1955 le groupe folklorique « la vallée d'or » pour maintenir dans la mémoire collective les musiques, chants et danses qui faisaient partie intégrante du patrimoine local. Jusqu'en 1970 elle a collecté les musiques ainsi que les chants auprès des « violoneux » Valloirins : Moïse Savoye et Gaston Rambaud, et les a retranscrits sur des partitions. Elle qui vient de décéder récemment a réussi, grâce à sa rigueur, sa persévérance et son travail, à léguer au groupe de la Vallée d'or un patrimoine musical très riche. Souvenons-nous également de Léon Magnin et de Charles Gardénal, les accordéonistes qui ont participé eux aussi pendant de nombreuses années à la conservation des airs folkloriques.

Pour les danses, la transmission s'est effectuée par les différentes générations de danseurs.

A la longue, elles en sont modifiées et il est même possible d'en oublier. Nous avons dans nos archives les musiques de « la Scottish des Verneys » et « la Monaco » qui ne sont malheureusement plus dansées

Fort conscient du problème au niveau national, France Folklore organise depuis de nombreuses années des stages dans différents domaines. Un membre du groupe a participé à la session « codage, archivage et transmission des danses », organisée cette année dans les Pyrénées à Bagnères de Bigorre. Occasion oh combien enrichissante, de croiser différentes cultures et de découvrir que nous sommes tous confrontés au même problème quant au devenir de nos traditions.

Pendant 3 jours, ils ont appris à parler le même langage pour définir les pas, les figures, les attitudes pour exécuter les danses centenaires.



De la transmission orale à la réalisation de fiches, entre démonstrations et explications ils sont parvenus en fin de stage à présenter devant les stagiaires d'autres sessions le résultat de leur travail : Pouvoir danser une danse que l'on ne connaît pas... Simplement en déchiffrant la fiche de codage

Le groupe folklorique va donc :

- Effectuer ce travail d'archivage...
- Continuer le collectage (déjà commencé depuis plusieurs années) par le biais de photos, des différents châles présents à Valloire...
- Envisager plusieurs journées de transmission « de savoirs » : entretien, confection, restauration des pièces du costume (frange, châle, broderie, coiffe...)...
- Travailler pour remettre sur pieds une section chants traditionnels (ayant dans les archives du groupe, les carnets de chants laissés par M^{lle} Senand)...

Si vous voulez « sauver quelque chose de la destruction ou de l'oubli », transmettez nous, vos savoirs et vos souvenirs

Contact :
par mail ou téléphone
Falcoz.c@orange.fr
06 98 86 21 78

*Pour le groupe folklorique « la vallée d'or »
Corine Falcoz*

LES PLUS GRANDS INTERPRÈTES DU RÉPERTOIRE BAROQUE ESPAGNOL ET PORTUGAIS À VALLOIRE !



Le baroque de l'Espagne et du Portugal a rayonné loin en Amérique Latine et jusqu'à l'Orient, au gré des invasions et conquêtes. La musique s'en est trouvée enrichie des influences maures et sépharades ainsi que de l'exotisme rafraîchissant de l'Amérique Latine.

Les plus grands talents de ce répertoire seront à Valloire cet été, savamment réunis par Gaël de Kerret.

Citons parmi eux l'ensemble Odhecaton dirigé par Paolo de Col, un chœur d'hommes venu d'Italie, qui nous fera entendre les musiques de la cathédrale de Las Palmas ainsi que des villancicos, ces chants populaires très rythmés !

L'ensemble Canticum Novum d'Emmanuel Bardon illustrera l'influence de la Méditerranée sur l'Espagne. Ses musiciens, européens et orientaux, offriront un « point de rencontre contemporain et singulier » entre différentes cultures.

Nous retrouverons avec grand plaisir Raquel Andueza (photo de l'article) à la tête de l'ensemble espagnol La Galania. Raquel Andueza chantera des romances castillanes accompagnée de Pierre Pitzl véritable "Jimmy Hendricks" de la guitare baroque. L'ensemble Il Festino, dirigé par Manuel de Grange nous fera revivre l'étonnante histoire de José Marin, ténor à la Cour de Madrid, mais aussi aventurier particulièrement singulier.

Bruno Procopio, claveciniste brésilien, nous conduira de Lisbonne à Rio-de-Janeiro, à la tête de son ensemble Le Sans-Pareil, proposera des chants sacrés qui font penser aux chœurs du film Mission de Joffé, mais aussi des pièces de musique populaire brésilienne.

Les Promenades musicales nous permettront d'apprécier le talent de José Miguel Moreno, véritable pape de la guitare baroque et de la vihuela – la petite viole.

Enfin, pour clore le Festival 2014, l'ensemble La Fenice, dirigé par Jean Tubéry, nous emmènera sur le Chemin de St Jacques. Cet ensemble français nous donnera l'occasion d'entendre Arianna Savall, soprano et harpiste catalane de premier plan.

Cerise sur le gâteau, La Traverse (le off), sera l'occasion d'accueillir de jeunes ensembles professionnels Rhône-Alpins, parmi lesquels Dorian Rambaud, violoniste originaire de Valloire, en récital avec son ami pianiste Maxime Sauze, preuve que la valeur n'attend pas le nombre des années !

Le festival 2014 démontrera une large ouverture sur l'Europe, tant par le thème musical que par les ensembles invités, et, à n'en pas douter, par la participation de festivaliers venus d'au delà des limites de l'hexagone.

Dominique Longchamp

www.festivalvalloirebaroque.com

LA MONTAGNE L'ÉTÉ C'EST ROCK N' ROLL



Après cinq années d'existence, et sa première « vraie » tête d'affiche (Paul Personne) lors de l'édition 2013, le Pic Sonne vous donne rendez-vous pour sa 6^e édition du 19 au 26 juillet 2014.

Le Pic Sonne c'est une semaine de concerts gratuits dans tout le village (tremplins) à la décou-

verte de jeunes groupes en devenir, des stages musicaux ouverts à tous et pour finir en beauté : 2 soirées de festival exceptionnelles au pied du col du Galibier.

Cette année, la philosophie du festival reste inchangée : un festival de découvertes mais aussi des noms plus connus.

Les tremplins rencontrent de plus en plus de succès avec cette année encore un nombre croissant d'inscriptions. Nous avons aujourd'hui plus de 30 groupes qui se sont inscrits, pour un total de 12 concerts possibles. Ce nombre d'inscriptions important nous permet de pouvoir faire une vraie sélection pour vous proposer des concerts de qualité toute la semaine.

Je tiens à remercier personnellement tous les bénévoles et membres du bureau qui nous aident, et cette année encore, nous avons besoin de vous.

Romarc Meyet, Président de l'association Route 902

En ce qui concerne les concerts sur l'altisurface de Bonnenuit voici la programmation :

Le Vendredi 25 juillet

Paul mad Gang

Grand vainqueur du tremplin 2013. Ces Italiens nous proposent un son rockabilly plein d'énergie. Un vrai show sur scène à découvrir.

The Shiffomies Band

Originaire d'Annecy, ce groupe « local » entame cette année leur première tournée européenne et passent par le Pic Sonne. Le quintette suscite un engouement local et multiplie les concerts. Les avis sont alors unanimes : derrière l'époustouffante front-woman, les quatre gars font parler la poudre avec un rock sur vitaminé, habité par leurs idoles 70's (Black Sabbath, Led Zeppelin et autres Stooges). L'alchimie est explosive et permet à nos cinq Rhône-alpins de s'affirmer comme un groupe de scène.

Alexx & The Moonshiners

Un blues au sens large, catalysant de multiples mouvances : rock'n'roll, hard, groove, voire punk. Avec aux chants Alexx une infatigable et ensorceleuse show girl, autant capable de furie que de débordante douceur.

Bottle Next

Jeune duo formé il y a tout juste 2 ans, ils nous proposent une transition de ce folk-song improbable à la rock'n'roll attitude, Bottle Next casse les codes pour mieux les réinventer de sa palette sonore créative à la subtilité volubile, à l'image de ses références éclectiques, aussi vastes que surprenantes : Meshuggah, Pierre Vassiliu, Fink, Zappa, Bjorn Berge.

Le Samedi 26 juillet

Cour Suprême

Groupe originaire de Paris, Judge Fred (très connu des lecteurs de magazines guitares !) emmène son trio de façon très musclé et Rock ! Le power rock dans tout ce que ça a de meilleur !! Ils viendront nous présenter leur dernier album.....et ça déménage !



Soan

Vainqueur 2009 de l'émission « La Nouvelle Star ». Vainqueur des Buzz Awards 2012 dans la catégorie meilleur artiste masculin. Il vient nous présenter son 3^e album, sorti en fin d'année 2013.

Murray Head

Tout le monde connaît les tubes « One Night In Bangkok » et « Say It Ain't So, Joe » de Murray Head. Qu'on se le dise, à soixante ans passés, Murray Head n'a pas fini de surprendre son public et n'est pas prêt à raccrocher sa guitare. Fidèle à lui-même, avec une inspiration sans cesse renouvelée et affirmée, l'artiste donne, avec toute l'énergie dont il sait faire preuve, un concert exceptionnel, et partage avec son public la complicité qu'il entretient avec ses musiciens anglais.

The One Armed Man

Il n'a pas de nom, juste un surnom, The One Armed Man : le manchot. Manchot, mais pas du manche ! Musicien mystérieux tout droit sorti d'un film de David Lynch, il parcourt son Amérique, de bouges en clubs de strip-tease, pour jouer ses chansons. D'une ville à l'autre, à pied, en stop ou en bus, quand le concert de la veille lui a laissé quelques dollars, il traverse le pays et en transforme ses histoires d'amour déçu et de vies minables en bravoures blues et folk.

L'association Route 902 vous attends nombreux pour cette semaine autour de la musique.

Tarifs préentés (en ligne ou lors des tremplins)

25 juillet : 12 € / 26 juillet : 20 € / Pass 2 soirées 30 €

Tarifs sur place

25 juillet : 15 € / 26 juillet : 25 € / Pass 2 soirées 35 €

Rendez-vous sur www.picsonne.fr pour de plus amples détails.

ANIMATIONS ÉTÉ 2014



Pour l'été 2014, l'association Valloire Nature Et Avenir prévoit d'organiser les animations suivantes pour les touristes mais aussi les valloirins. Il s'agit de faire découvrir la nature et le patrimoine de la commune au travers de conférences ou tout simplement de belles photos et participer ainsi à la sensibilisation du plus grand nombre à sa nécessaire préservation.

Conférence sur le bouquetin



Après la conférence sur le chamois l'année dernière, nous aurons cette année la participation de Jean-Pierre Martinot, ancien chargé de mission au Parc National de la Vanoise et spécialiste reconnu du bouquetin. Jean-Pierre Martinot est, entre autre, l'auteur du livre "le bouquetin des Alpes". Cette conférence d'introduction permettra de mieux connaître cet animal emblématique des Alpes et que l'on peut facilement observer dans notre vallée au-dessus du lac Blanc. Après un exposé illustré de nombreuses photos décrivant son habitat, sa façon de vivre, comment l'observer, ... Jean-Pierre Martinot répondra à toutes nos questions. La conférence aura lieu Jeudi 7 Août 2014 à 20h30 au centre culturel de Valloire (salle en face de la bibliothèque - entrée libre). (Date prévue. Merci de vérifier dans le programme de l'AEP).

Exposition photo

L'association exposera une sélection de 100 à 150 clichés du concours photo qu'elle organise chaque année. Après la date limite de dépôt des

œuvres fixée au 15 Juin, l'exposition aura lieu du Jeudi 10 juillet au Mercredi 6 Août sur la mezzanine de l'AEP (entrée libre aux heures d'ouverture du centre culturel). Il sera possible à chaque visiteur de voter pour 3 photos dans une urne prévue à cet effet. A l'issue de l'exposition, le jury proclamera les résultats. Les auteurs des œuvres primées recevront un petit prix. Cette année, les thèmes de l'exposition seront donc les suivants :

Les fleurs de montagne bleues ou violettes

Chaque année, l'association propose pour le concours une couleur dominante. Pour 2014, c'est le bleu et le violet mais nous espérons qu'il y aura aussi des fleurs avec d'autres couleurs.

Les baies et les champignons en Savoie

Tout est dans le titre ! Pour les champignons, il n'est pas prévu de demander aux participants du concours de divulguer leurs coins.

Reflets de lacs de montagne (autour de Valloire et au-delà).

Les lacs de montagne sont propices à de très beaux reflets... C'est ce que nous verrons.

Couchers ou levers de soleil en montagne

Photos d'art ou aux couleurs chromo, nous espérons profiter de beaux levers et couchers de soleil et cela sans se lever tôt ou veiller en montagne.

Nouveau

Diaporama (ou petit film de 3 minutes) **sur Valloire**, la Maurienne ou la Montagne d'une manière générale. Nous verrons si nous aurons beaucoup d'œuvres soumises. Nous prévoyons de les exposer au public grâce à un petit écran placé sur la mezzanine ainsi que sur internet. A suivre.

Nous vous espérons nombreux.

Régis de Poortere



**Vous aimez faire la fête ?
Faites la avec nous !
Vous pouvez participer à
l'organisation !**

**Pour ce 15 Aout 2014
et au sein des multiples actions
permanentes du centre culturel,
nous lançons un appel aux
bénévoles qui ont envie de
partager, d'animer et de créer
des moments de convivialité !**



**Concrètement, vous aimez cuisiner,
animer des stands de jeux,
tenir une buvette ?
N'hésitez plus
et rejoignez nous !**



**Tous vos dons d'objets qui peuvent être
utilisés pour les lots de la
kermesse sont les bienvenus ainsi que vos
délicieuses pâtisseries maison pour
le matin du 15 Aout.**



**Venez nous rencontrer et vous inscrire pendant
les horaires d'ouverture du centre culturel !**